

Culture et Citoyenneté Européenne pour l'Employabilité
Citoyenneté et Culture – Travailler dans un autre pays européen

GUIDE

2010



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme



TRAVAILLER DANS LES SECTEURS DU
BÂTIMENT, DE LA CONSTRUCTION OU DANS LA
PROPRETÉ DANS 4 PAYS EUROPÉENS





Avertissement :

Ce projet a été financé avec l'aide de la Commission européenne. Nous tenons à signaler que cette publication ne reflète que le point de vue de ses auteurs, et que la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans la présente publication.

Grundtvig Multilateral Project n° 141990-LLP-1-FR-GRUNDTVIG-GMP

Les partenaires du projet :



Pour plus d'informations sur le projet et les résultats voir : www.ccee.fr

TABLE DES MATIERES /

CHAPITRE 1. Introduction.....	8
I.1 Informations sur la migration des travailleurs en Europe	8
I.2 Descriptif du projet	8
I.3 La migration économique en Europe.....	9
Travailler dans les secteurs du Bâtiment, de la Construction ou de la Propreté en Autriche	12
CHAPITRE II. La migration économique en Autriche.....	14
Cadre juridique général. Régulations spécifiques aux secteurs professionnels de construction et de la propreté.	14
II.1 Informations générales	14
II.2 L'accord d'intégration	16
CHAPITRE III. Vivre et travailler en Autriche	18
L'environnement social. Ce qu'il faut faire ; ce qu'il faut savoir.	18
III.1 La vie quotidienne	18
III.2 L'emploi	21
III. 3 La santé et la protection sociale	23
III.4 Où trouver de l'aide	26
III.5 Autres informations utiles	27
CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Autriche.....	30
Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis.	30
CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Autriche.....	34
Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis.	34
Travailler dans les secteurs du Bâtiment, de la Construction ou dans la Propreté en Allemagne.....	37
CHAPITRE II. La migration économique en Allemagne.	39
Cadre juridique général.	39
II.1 Informations générales	40
II.2 Procédures d'inscription et permis de séjour.....	40
II.3 Droit de séjour.....	40
III.4 Le marché de l'emploi en Allemagne.....	41
III.5 Où se trouvent les emplois ?.....	41
CHAPITRE III. Vivre et travailler en Allemagne L'environnement social. Ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut savoir.....	43
III.1 La vie quotidienne	43
III.2 L'emploi	45



III. 3 La santé et la protection sociale	45
III.4 Où trouver de l'aide	46
III.5 Informations supplémentaires	48
CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Allemagne.	49
Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.	49
IV.1 Comment trouver une entreprise.....	49
IV.2 Expérience et diplômes requis	50
IV.3 Les conditions de travail.....	50
IV.3 Comment poser une candidature	51
IV.4 Comment se présenter à un employeur.....	51
CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Allemagne.	53
Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.	53
V.2 Expérience et diplômes requis	53
V.3 Les conditions de travail.....	54
V.4 Comment poser sa candidature.....	54
Travailler dans le secteur du Bâtiment et de la Construction ou de la Propreté en France	57
CHAPTIRE II. Travailleurs migrants en France	59
Cadre juridique général. Spécificités pour les secteurs de la construction et du nettoyage. 59	
II.1 Informations générales	61
II.2 Les autorités locales	61
II.3 Travailleurs venant d'autres pays européens.....	62
II.4 Travailleurs temporaires en France.....	62
CHAPITRE III Vivre et travailler en France.	64
L'environnement social. Ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut savoir.	64
III.1 Vie quotidienne	64
III.2 L'Emploi	65
III. 3 La protection sociale et la santé	66
III.4 Qui peut vous aider	67
III.5 Autres informations.....	67
CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en France.	69
Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis.	69
IV.1 L'organisation de la profession	69
IV.2 Evolution du marché.....	69
IV.3 Emplois et qualifications recherchées.....	69
CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en France.	71
Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis..	71
V.1 L'organisation de la profession	71
V.2 L'évolution du marché	71
V.3 Emplois et qualifications	72
V.4 Durée de travail.....	72
V.5 Rémunération	73
V.6 Comment trouver un emploi	73



Travailler dans les secteurs du bâtiment, de la construction ou dans la propreté en Suède	75
CHAPITRE II. La migration économique en Suède.....	76
Cadre juridique général. Régulations spécifiques aux secteurs professionnels de construction et de la propreté.	76
II.1 Informations générales	77
II.2 Procédures d'inscription et permis de séjour	77
I.3 Combien de personnes travaillent dans le secteur tout en étant surqualifiées pour le poste occupé ?	78
CHAPITRE III. Vivre et travailler en Suède.....	80
L'environnement social. Ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut savoir.	80
III.1 La vie quotidienne	80
III.2 L'emploi	82
III. 3 La santé et la protection sociale	82
III.4 Où trouver de l'aide	83
III.5 D'autres informations.....	84
CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Suède.....	87
Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.....	87
IV.1 Les difficultés de l'environnement du travail et les solutions possibles .	87
IV.2 Les difficultés de l'environnement social et les solutions possibles.....	88
IV.3 Les difficultés liées au vocabulaire technique et les solutions possibles	88
CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Suède.	89
Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.....	89
V.1 Les difficultés de l'environnement du travail et les solutions possibles..	89
V.2 Les difficultés de l'environnement social et les solutions possibles.....	89
V.3 Les difficultés liées au vocabulaire technique et les solutions possibles	90
V.4 Et, pour terminer, quelques mots de sagesse	91



CHAPITRE 1. Introduction

Ce guide n'a pas pour objectif de diffuser les résultats d'enquêtes statistiques ou d'analyses d'immigration en Europe ; il vise plutôt à fournir des informations de base, à destination de non-spécialistes et qui leur permettraient de se préparer à se déplacer vers un pays d'Europe ou à s'intégrer dans un de ces pays.

Les informations fournies dans ce guide portent sur la situation à l'égard de l'immigration dans chaque pays et donnent des conseils concernant les démarches administratives à suivre dans ces pays, la culture, les pratiques, les droits et les devoirs des habitants, sans négliger, bien entendu, le marché de l'emploi.

I.1 Informations sur la migration des travailleurs en Europe

Aujourd'hui les migrants vers l'Europe comprennent les catégories suivantes :

- Ceux qui viennent trouver un travail ou intégrer un poste qu'on leur a déjà proposé ; des professionnels qui recherchent une expérience professionnelle qui leur sera utile une fois rentrés dans leur pays ;
- Ceux qui fuient les persécutions et les guerres, c'est-à-dire, des réfugiés et des demandeurs d'asile ; des étudiants étrangers suivant de longues études (dont certains restent travailler) ; des personnes à la retraite à la recherche d'un endroit où il fait mieux vivre (vie moins chère, plus de soleil) ;
- Des étudiants et d'autres personnes faisant un travail saisonnier dans un autre pays ; des personnes qui rejoignent leur famille ; et d'autres encore comprenant, tragiquement, ceux qui sont recrutés ou trafiqués pour travailler souvent comme main d'œuvre pas chère et exploitée.

On pourrait noter que les nouveaux arrivants ignorent, dans une grande mesure, les facteurs de régulation du marché du travail, les contraintes et les exigences des entreprises et des métiers et les pratiques culturelles de leur pays d'accueil ; parfois ils ne maîtrisent pas bien la langue. Cette situation les expose à l'exploitation et aux dangers du travail illégal et rend difficile leur intégration culturelle et professionnelle, ainsi qu'en tant que citoyen.

I.2 Descriptif du projet

L'objectif du projet **CCEE** est de développer les connaissances et les compétences clé afin de mieux préparer les migrants à entrer dans le marché du travail européen. La réalisation se fera par la promotion et la diffusion d'une proposition de formation – comprenant un programme et une méthode – en direction d'organismes de formation, de travailleurs sociaux, d'institutions, de bureaux de travail et d'organisations qui s'occupent de migrants.

Les objectifs du projet CCEE sont les suivants :

1. Elaborer un outil qui aiderait les migrants à mieux connaître leur pays d'accueil – l'environnement social et culturel, le secteur professionnel qui les concerne, les entreprises, le code du travail, les droits et les devoirs des travailleurs et des entreprises, ainsi que tout élément de la culture qui pourrait influencer directement leur situation professionnelle.
2. Développer des modules de formation qui permettraient aux participants de comprendre et



d'utiliser le langage et le vocabulaire spécifique à leur métier afin de faciliter leur intégration à une équipe de travail et la communication avec les clients.

3. Utiliser le matériel de formation afin de prendre conscience du nouveau contexte, de se préparer à la recherche d'un emploi, d'adopter le comportement convenu, de communiquer avec les autres et de gérer son temps selon la culture du pays d'accueil, le type d'entreprise et le secteur professionnel concernés.

A qui le guide CCEE est-il destiné ? Qui sont les groupes cibles ?

Dans les pays d'origine, les Agences pour l'Emploi, les organismes de formation, les instituts publics et les ambassades pourraient mettre le guide "Travailler dans un autre pays Européen" à la disposition de toute personne intéressée; le personnel pourrait être sensibilisé à l'emploi des outils de formation.

Les organismes de formation pourront utiliser le module avec la matrice de vocabulaire et de gestion du temps. Les formateurs travaillant au sein d'associations dans un pays d'accueil pourraient se servir de ces outils pour accompagner un public d'immigrés vers l'emploi; ils pourraient même être utiles aux entreprises qui souhaiteraient intégrer un employé venu d'ailleurs.

Les produits attendus à la fin du projet sont les suivants :

Un guide: *"Travailler dans les secteurs du bâtiment, de la construction ou de la propriété dans 4 pays européens"*, avec des informations concernant l'organisation du travail, le code du travail, les droits et les devoirs des salariés, l'environnement social, les structures d'accompagnement dans les pays d'accueil, les entreprises, le statut des contractuels, les méthodes de travail etc.

Une boîte à outils / livret qui contiendra :

- Une module de formation pour apprendre le vocabulaire spécifique requis pour chaque métier.
- Un module de formation à la gestion du temps dans un contexte professionnel.

Le site du projet qui fournira des informations sur le projet et présentera les supports qu'on a élaborés.

I.3 La migration économique en Europe

A l'intérieur de la communauté européenne, les travailleurs migrants ou déplacés ne connaissent pas bien les facteurs liés à la culture, la citoyenneté et l'employabilité auxquels ils devront faire face dans le pays d'accueil. Plus précisément, ils connaissent mal le fonctionnement du secteur professionnel, les inconvénients de certains métiers, les attentes des employeurs. Leurs propres représentations de l'environnement social, politique et culturel sont souvent très éloignées des réalités auxquelles ils seront confrontés. Par ailleurs ils ne possèdent pas le vocabulaire professionnel de base de leur secteur d'activité et gèrent mal leur temps dans un contexte professionnel.

Le projet se focalise sur les secteurs de la propriété, du bâtiment et de la construction parce que ce sont des secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement, particulièrement parmi les jeunes, et parce qu'ils sont susceptibles d'employer des personnes venues d'autres pays européens. Les supports et les outils élaborés au cours de ce projet pourraient, dans un deuxième temps, être transférés ou adaptés à d'autres domaines professionnels, à d'autres métiers.

Il semblerait que le manque de connaissances des particularités du marché de travail des pays cibles pose problème partout en Europe. Soit les migrants ne savent pas du tout comment s'y prendre pour trouver un travail (déclaré), soit ils n'arrivent pas à trouver un travail qui leur



convient – à cause de difficultés associées à l'équivalence des diplômes. Ces problèmes sont à l'origine d'un phénomène qualifié de "brain waste" ou "gaspillage des cerveaux", c'est-à-dire, des migrants hautement qualifiés qui finissent par travailler dans des secteurs qui ne demandent aucune formation spécialisée, aucun diplôme, à savoir, la propreté ou le bâtiment.

Une autre conséquence de ce type de discrimination sur le marché du travail européen est le fait que de nombreux migrants sont obligés d'accepter un travail illégal ; c'est non seulement nuisible pour l'économie des pays d'accueil mais peut exposer ces migrants à la violation de leurs droits en tant que travailleurs.

La barrière de la langue semble constituer un autre problème important, signalé par la plupart de nos partenaires. Selon ces partenaires, des compétences linguistiques de base sont indispensables dans le secteur du bâtiment, de la construction et de la propreté, afin de comprendre les consignes de base et de respecter les règles de sécurité.





Travailler dans les secteurs du Bâtiment, de la Construction ou de la Propreté en Autriche





CHAPITRE II. La migration économique en Autriche.

Cadre juridique général. Régulations spécifiques aux secteurs professionnels de construction et de la propreté.

INFOS AUTRICHE



Capitale :	Vienne
Monnaie :	EURO
Langue officielle :	allemand
Population 1:	8.355.260 (premier trimestre 2009)
Immigrants (voir 1):	870.704 sont des citoyens d'un pays étranger
Superficie :	83.871 2km ²
Villes principales :	Graz, Linz, Innsbruck, Bregenz, Salzburg, Klagenfurt, Eisenstadt
PIB :	276,9 milliards d'euro
PIB per capita 2009:	33.090 euro ³
Fuseau horaire : Europe centrale	UTC + 1 heure
Code téléphonique pays:	+43
Unités de mesure	Mètre/ Litre/ Kilogramme/ degré Celsius

II.1 Informations générales

¹ Statistik Austria (2010): Bevölkerung zu Quartalsbeginn seit 2007 nach Staatsangehörigkeit und Bundesland.

http://www.statistik.at/web_de/statistiken/bevoelkerung/bevoelkerungsstand_und_veraenderung/bevoelkerung_zu_jahres-_quartalsanfang/index.html

² Statistik Austria (2010): http://www.statistik.at/web_de/services/wirtschaftsatlas_oesterreich/oesterreich_innerhalb_der_eu/index.html

³ Statistik Austria (2010): Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung Hauptgrößen.

http://www.statistik.at/web_de/statistiken/volkswirtschaftliche_gesamtrechnungen/bruttoinlandsprodukt_und_hauptaggregate/jahresdaten/index.html



Tout étranger qui n'est pas citoyen de l'UE ou de l'Espace économique européen, ou qui n'est pas marié(e) à un autrichien, qui n'est pas réfugié, professeur ou assistant d'université ou qui rentre pas dans le cas d'autres exceptions, est subi à la loi gouvernant l'emploi des étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz).

Cette loi s'inscrit dans un système de quotas (nombre maximal d'étrangers employés en Autriche) et oblige la personne à obtenir un permis de travail; or, ce permis n'est accordé que si aucun citoyen autrichien / de l'UE ne prétend à cet emploi (Lenninger, 2003: 94ff et Beratungszentrum für Migrantinnen und Migranten, 12/08). Pour se faire embaucher légalement en Autriche il faut obtenir un permis de séjour de 6 mois ou « Aufenthaltsbewilligung » ou un permis de séjour permanent, valable 1 an ou « Niederlassungsbewilligung ».

Le bureau local responsable des Etrangers (Fremdenbehörde) est assimilé aux collectivités locales (Bezirksverwaltungsbehörde). Il peut s'agir de :

- L'Administration régionale (Bezirkshauptmannschaft)
- Dans certaines villes : la magistrature (Magistrat)
- A Vienne : département municipal 35 (MA35)

Pour plus d'informations sur les questions de résidence vous pouvez contacter le Ministère Fédéral de l'Intérieur (Bundesministerium für Inneres – BM.I):
http://www.bmi.gv.at/cms/BMI_Niederlassung ou consulter la plateforme en ligne www.help.gv.at.

Les Ministères

Ministères

BMI - Bundesministerium für Inneres (Ministère fédéral de l'Intérieur)
<http://www.bmi.gv.at>

BMUKK - Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur
(Ministère fédéral de l'Education, des Arts et de la Culture)
www.bmukk.gv.at

BMASK – Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz
(Ministère fédéral du Travail, des Affaires Sociales et de la Protection du Consommateur)
www.bmask.gv.at



II.2 L'accord d'intégration

En Autriche, la politique d'éducation pour les migrants se préoccupe presque exclusivement de l'acquisition de la langue allemande. Depuis le 1^{er} janvier 2006, toute personne en possession d'un permis de séjour doit se conformer au soi-disant « accord d'intégration » ou « Integrationsvereinbarung ». L'objectif principal de cet accord est l'acquisition d'une certaine maîtrise de la langue allemande. L'obtention ou le renouvellement de votre titre de résidence ou « Aufenthaltstitel » stipule que vous devez remplir les conditions relatives à l'accord d'intégration dans un délai maximale de cinq ans. Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez faire une demande de prolongation de cette période auprès des autorités compétentes.

Cette réglementation s'applique à tous les migrants qui ne sont pas citoyens de l'UE, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, qui souhaitent résider plus de six mois en Autriche et qui y sont après le 1^{er} janvier 1998. L'accord d'intégration oblige les migrants concernés à apprendre l'allemand, en particulier, à apprendre à lire et à écrire en allemand afin d' « être à même de participer à la vie sociale, économique et culturelle d'Autriche » (Art.14, para.1-NAG).

L'accord d'intégration se divise en deux parties : la première porte sur l'alphabétisation (au cas échéant) et la deuxième a pour objectif d'acquérir une maîtrise de la langue allemande en 300 cours de 45 minutes. La preuve d'adhésion à l'accord d'intégration se fait par un certificat délivré par une formation spéciale d'intégration (voir ci-dessous) ou par toute autre formation linguistique (allemand) de niveau A2. Toutefois, il n'y a aucune obligation d'assister à la formation pourvu qu'on réussisse l'examen exigé. Les personnes soumises à l'accord d'intégration sont parfois éligibles pour bénéficier de « bons » ; ceux-ci sont délivrés soit par le gouvernement fédéral ou « Österreichischer Integrationsfonds, ÖIF », ou, si elles habitent à Vienne, par les autorités municipales ou « Magistratsabteilung 17, MA 17 ».

Les premiers (délivrés par l'ÖIF) garantissent le remboursement de 50% des frais de la formation relatifs au deuxième module pour les membres d'une même famille qui arriveraient ultérieurement si la personne remplit les conditions de l'accord d'intégration dans les 2 ans. Par ailleurs, si le 1^{er} module est complété avec succès en un an, les frais de la formation sont remboursés intégralement (Art. 15, par. 1-NAG). Le deuxième type de bons est complémentaire : il s'applique à ceux qui sont entrés en Autriche après le 1^{er} janvier 2007. Les deux types de bons peuvent être utilisés simultanément (voir MA 35, Fiche de renseignements). Tous les autres migrants soumis à l'accord d'intégration, mais qui ne rentrent pas dans le cas d'un regroupement familial ou qui n'ont pas reçu leur permis de séjour après le 1^{er} janvier 2007, ne reçoivent aucune aide par rapport à la formation et la certification.

Si le migrant n'atteint pas le niveau A2 (Cadre Européen Commun de référence pour les langues) en cinq ans, il peut encourir des sanctions allant jusqu'à son expulsion du territoire.

Quant au financement de formations pour les migrants non concernés par l'accord d'intégration, des subventions pour des buts éducatifs sont disponibles de la part des états fédéraux ou « Bundesländer », de la communauté ou du Service Public Autrichien pour l'emploi, « Arbeitsmarktservice » (AMS).

A Vienne, le département municipal 17 (Intégration et Diversité, MA 17) joue un rôle central dans le financement de formations de langue allemande pour les migrants. Il subventionne diverses formations d'allemand de base pour des publics divers tels que les enfants, les adolescents, les femmes ainsi que des formations d'allemand à d'autres niveaux et des cours d'alphabétisation.

Par ailleurs, la Chambre autrichienne de travail (Arbeiterkammer, AK) et le fonds de subvention pour salariés (Wiener ArbeitnehmerInnenförderungsfonds, WAFF) financent des formations linguistiques. Le premier offre un bon annuel dit "d'éducation" d'une valeur de 100€ à chaque salarié : ces bons peuvent être utilisés pour payer certaines formations de langue allemande. Le WAFF propose des plans de formation à tout salarié viennois. On peut demander le



Associations pour Migrants

Pour les migrants en général (y compris les migrants économiques)

Beratungszentrum für Migranten und Migrantinnen

www.migrant.at

ZEBRA –Centre interculturel d'accompagnement et de thérapie

<http://www.zebra.or.at>

Integrationshaus

Verein "Projekt Integrationshaus"

www.integrationshaus.at

VeBBAS - Salzburger arbeitsmarktpolitische Betreuungseinrichtung

<http://www.vebbas.at>

AlfaZentrum für MigrantInnen (Centre d'alphabétisation pour Migrants)

<http://www.alfazentrum.at>

ZARA Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit

<http://www.zara.or.at>

Verein Interface GmbH

<http://www.interface.or.at/>

Pour les jeunes migrants

Centre d'éducation des jeunes -

Jugendbildungszentrum [JUBIZ]

Verein Volkshochschule Ottakring

<http://www.jubiz.at/aktuell.html>

Pour les femmes

Peregrina Bildungs-, Beratungs- und Therapiezentrum für Immigrantinnen

www.peregrina.at

LEFÖ – Aide psychosociale, formation et accompagnement pour Migrantes

www.lefoe.at

Miteinander Lernen – Birlikte Ögrenelim

<http://www.miteinlernen.at/>

Maiz - Autonomes Zentrum von & für Migrantinnen

www.maiz.at

Orient Express

remboursement d'une formation qu'on a déjà complétée jusqu'à un montant maximale de 200 € (Wien.at, Deutsch lernen in Wien – Unterstützung beim Spracherwerb).

Pour les migrants qui sont peu ou pas scolarisés il existe un module « d'alphabétisation et compétences de base pour adolescents (à partir de 16 ans) et adultes » qui a le soutien financier du Ministère de l'Education, des Arts et de la Culture (Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur, BMUKK) et le Fonds Social Européen ou FSE (Europäischer Sozialfond). Le programme comprend la lecture, l'écriture et le calcul de base. Les étudiants travaillent aussi sur leur expression orale et écrite ; ils apprennent l'anglais et acquièrent quelques compétences informatiques de base (Volkshochschule Meidling, Programm Jänner bis Juni 2009: 7).

Pour plus d'informations sur l'accord d'intégration veuillez vous adresser à une des organisations citées ci-dessus.



CHAPITRE III. Vivre et travailler en Autriche . L'environnement social. Ce qu'il faut faire ; ce qu'il faut savoir.

III.1 La vie quotidienne

La culture et la religion en Autriche

La culture autrichienne peut avoir une incidence sur la vie quotidienne des migrants. Par exemple, il existe des rituels tels que les goûters ou repas de Noël organisés par les entreprises pour leurs salariés (en général ils ne sont pas obligatoires).

La majeure partie de la population autrichienne est de religion chrétienne (80%). Néanmoins, des lieux existent où les migrants ont la possibilité de pratiquer leur religion. Par ailleurs, il est possible pour des personnes d'autres religions de bénéficier d'une éducation religieuse.

Il existe plusieurs églises / communautés religieuses en Autriche, par exemple :

- La communauté musulmane d'Autriche (Islamische Glaubensgemeinschaft in Österreich)
- La communauté juive de Vienne (Israelitische Kultusgemeinde Wien)
- L'église apostolique arménienne d'Autriche
- Les églises orthodoxes (Copte, Serbe, Grecque, Bulgare, Roumaine, Russe)

Plus d'information:
www.kirche.at

Les jours fériés

Entre les fêtes religieuses et les congés statutaires / autres fêtes officielles, l'Autriche est un des pays avec le plus de semaines de congés (5 semaines). Les jours fériés sont : le jour de l'An, le lundi de Pâques, la fête du travail, le lundi de Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption, l'Immaculée Conception, et, (pour les fêtes de Noël), les 24, 25 et 26 décembre.

Il en existe d'autres - variables selon la région fédérale où vous résidez.

Mise à part ces faits religieux, d'autres aspects de la vie en Autriche pourraient toucher le quotidien des migrants qui y vivent ; les chapitres suivants vous donneront des informations utiles.

Le coût de la vie

En ce qui concerne le budget mensuel, l'Autriche se situe dans la moyenne européenne. Il est difficile d'estimer le vrai coût de la vie de façon précise, car cela dépend en partie des facteurs



tels que le style de vie qu'on mène, de l'endroit où on vit et de l'environnement, mais le tableau suivant peut donner une idée des frais mensuels approximatifs pour un adulte résidant à Vienne.

Logement : 400 Euros
Budget alimentaire : 220 Euros
Transports : 50 Euros
Loisirs : 200 Euros

C'est à Salzburg et au Tirol que les dépenses mensuelles sont les plus élevées, et c'est à Burgenland qu'elles sont les plus bas.

1 litre de lait coûte entre 0,69 centimes et 1 Euro, un pain bis de 500gms coûte 1,95 Euros, 1 pain aux céréales de 500gms coûte 2,20 Euros, 1 kilogramme de sucre environ 0,99 Euros, 1 kilogramme de farine 1,15 Euros, 1 kilogramme de pommes environ 2,49 Euros, 1 litre d'eau minéral à partir de 0,43 Euros, 1 litre de jus d'orange à partir de 0.99 Euros, 1 litre de Coca Cola coûte 1,19 Euros, 240 gms de beurre coûte 1,49 Euros, 0,5 litre de bière coûte à partir de 0,80 Euros, 1 paquet de café de 500 gms coûte environ 3 Euros, 1 litre de vin coûte à partir de 2,30 Euros selon la qualité, une entrée au cinéma coûte entre 5 et 9 Euros, un Hamburger 1 Euro, un journal quotidien entre 0,50 et 1,20 Euros, 1 déplacement transports en communs (en ville) coûte entre 1,50 et 2,20 Euros, 1 litre d'essence coûte environ 1,3 Euros, 1 litre de gasoil coûte 1,2 Euros, 1 repas au restaurant (entrée, plat principal, dessert + boisson) coûte à partir de 17 Euros, 1 T-shirt coûte à partir de 5-10 Euros selon la qualité, 1 jeans coûte à partir de 20-70 Euros selon la qualité, 1 kilowatt heure d'électricité coûte en moyenne 15,60 centimes d'euro, 1 kilowatt heure de gaz coûte en moyenne 5,75 centimes (source: EURES 2009).

Les dépenses d'énergie (gaz et électricité), du logement, du carburant et du fioul pour le chauffage domestique augmentent beaucoup depuis quelques années. Les dépenses de loisirs, passe-temps, sports, logement et énergie sont relativement élevées par rapport à la moyenne européenne.

Le logement

En général les employeurs ne fournissent pas l'hébergement (sauf parfois dans le tourisme). Quelques entreprise du bâtiment propose un hébergement provisoire quand le chantier est situé loin de l'entreprise. Les salariés doivent trouver un hébergement par eux même. Si vous cherchez un logement les meilleures sources d'informations sont les petites annonces dans les journaux et sur les sites Internet tels que :

- www.bazar.at
- derStandard.at/immobilien
- jobwohnen.at

La plupart des annonces proviennent d'agences immobilières. Ces agences mettent en relation propriétaires et locataires potentiels. Si l'agent immobilier établit un bail locatif il recevra une commission. Cette commission correspond normalement à 3 loyers mensuels et c'est le locataire qui en est redevable. Il existe toutefois des appartements loués par des particuliers ce qui évite de payer une commission. Dans tous les cas, le propriétaire demandera une caution, correspondant à 2 – 3 loyers mensuels et qui sera restituée au locataire lorsque celui-ci déménage.

Le prix des appartements varie énormément selon la région, la ville et le quartier. En 2008 le prix moyen (location et charges) s'élevait à 401€ par appartement soit 5,86€ le mètre carré. Il est important de demander quelles charges sont incluses dans le montant du loyer demandé. Parfois il s'agit d'un loyer mensuel où les services (gaz/électricité) sont exclus, mais parfois le prix de ces services est inclus. Il est également indispensable de se renseigner par rapport au type de bail : s'agit-il d'une période limitée ou illimitée. En général il y a un délai de préavis de trois mois à respecter.



Les Transports

Le système de transports en commun en Autriche est excellent. Le réseau ferroviaire est confortable, fiable et rapide. Le site Web du rail (www.oebb.at) propose des informations très complètes sur les horaires, les services et itinéraires, et les remises et promotions. La plupart des grandes villes possèdent un réseau de transports en commun – métro, bus, trams et des lignes de train desservant les banlieues. En général, se déplacer sans voiture n'est pas un problème. Mais, la nuit, le service peut s'arrêter pendant quelques heures ou peut être limité. La ville de Vienne, par exemple, offre un service de nuit uniquement le week-end.

Les horaires des transports dans les villes principales sont disponibles sur les sites suivants :

Vienne	www.wienerlinien.at
Linz	www.linzag.at/linien
Graz	www.verbundlinie.at
St. Pölten	http://www.st-poelten.gv.at/Content.Node/buergerservice/stadtentwicklung/linien_start11.php
Salzburg	www.salzburg-ag.at
Klagenfurt & Carinthia	www.kaernter-linien.at
Innsbruck	www.ivb.at
Bregenz & Vorarlberg	www.vmobil.at
Eisenstadt & Burgenland	www.suedburg.at

Le prix des transports varie selon la ville. A Vienne, un aller simple acheté à l'avance coûte 1,80 € (2,20 € lorsqu'on l'achète sur place). Les enfants, les chiens et les vélos voyagent à moitié prix (0,90 € tarif préacheté, 1,10 au moment de monter dans le véhicule). Un ticket journalier, valable 24 heures, coûte 5,70 €, pour 48 heures, il coûte 10 €, pour 72 heures 13,60 €. Un ticket pour 8 jours coûte 14 €, un abonnement mensuel s'élève à 49,50 € et un abonnement annuel à 449 €. Les étudiants, personnes âgées, enfants et jeunes ont droit à des réductions (source : www.wienerlinien.at).

A titre de comparaison :

A Linz, un aller simple pour adulte (courte distance - jusqu'à cinq stations de bus/métro/tram (Mini Ticket) coûte 0,90€, alors qu'un billet "longue distance" (Midi Ticket) coûte 1,80 pour un aller simple lorsqu'on les achète au guichet automatique. Si on les préachète, le « mini ticket » coûte 0,82 cents et le "midi ticket" 1,60 cents par déplacement. Le « Maxi Ticket » permet à une personne adulte d'utiliser l'ensemble des transports en commun pendant une journée. Elle peut être accompagnée gratuitement de jusque quatre enfants de moins de 15 ans. Le Maxi Ticket coûte 3,60 € au guichet automatique et 3,27 € préacheté. Un ticket valable une semaine coûte 11,70 €, un abonnement mensuel 37 € et un abonnement annuel 370 Euros. Il y a des offres spéciales qui s'appliquent aux enfants, étudiants, écoliers, apprentis et seniors. Il existe également un « ticket emploi » pour les salariés. (source : www.linzag.at/linien).

Références:

Eures (2009): Lebens- und Arbeitsbedingungen in Österreich.

<http://ec.europa.eu/eures/main.jsp?catId=8689&acro=living&lang=de&parentId=7801&countryId=AT&living=> (access 24/03/2010)

Eurofund (2005): Salaire minimum en Europe.

<http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2005/07/study/tn0507101s.htm>

gpa-djp (2009): Leitfaden durch den Paragraphenschungel 2009 – für freie DienstnehmerInnen – für WerkvertragsnehmerInnen. Wien: gpa-djp.



III.2 L'emploi

Le salaire minimum

En Autriche, le salaire minimum est déterminé par des conventions collectives des branches professionnelles. Cela veut dire que, contrairement à d'autres pays de l'Union Européenne, l'Autriche n'a pas de salaire minimum statutaire. La convention collective applicable varie selon la profession et/ou le domaine du travail.

Un employé de commerce, par exemple, a droit au salaire minimum négocié dans le secteur « commerce » ; un électricien travaillant pour une entreprise électronique bénéficie de l'accord collectif négocié dans le secteur de la métallurgie.

L'employeur doit obligatoirement fournir un "Dienstzettel" au moment de l'embauche ; ce document stipule la convention qui s'applique au poste en question.

Les salariés ont aussi droit aux augmentations de salaire négociées annuellement par les syndicats. Alors que beaucoup de salariés gagneront plus que le salaire minimum, il est interdit aux employeurs de rémunérer à un taux en dessous du salaire minimum stipulé dans la convention du secteur. Dans les secteurs où il n'existe aucune convention collective, les salariés ont droit à un « salaire raisonnable » ; dans la pratique celui-ci est difficile à déterminer, et c'est pourquoi il est indispensable de lire le contrat de travail avec une attention particulière. En l'absence d'un accord collectif, le salarié ne reçoit les primes habituelles (Noël, congés...) que s'il y a un accord préalable. Les conventions collectives ne s'appliquent pas aux contractuels « de travail libre » ou de « louage de services » (Freie DienstnehmerInnen).

Il faut vérifier le contrat avant de le signer pour bien déterminer de quel type d'emploi il s'agit. Seuls les salariés bénéficient de la protection de la législation du travail contrairement aux contractuels de travail libre/de louage de services, ou ceux qui signent un contrat d'entreprise pour « faire un ouvrage pour autrui » (*Werkvertrag*).

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des différents types de contrat ainsi que la législation qui s'applique à chaque cas :

	Types de contrat		
	Salariés (<i>Angestellte</i>)	Contrat de travail libre / de louage de services (<i>Freie DienstnehmerInnen</i>)	Contrat d'entreprise (prestation de service/production d'ouvrage) (<i>Werkvertrag</i>)
Obligations du contrat	Obligation permanente	Obligation permanente	L'obligation est limitée à la durée de la tâche
Contenus du contrat	Un salarié doit faire son travail correctement.	Un contractuel doit livrer un service selon l'accord passé (temps déterminé ou indéterminé)	Un individu avec un contrat « d'accomplir un travail » doit fournir un produit ou livrer un service moyennant une rémunération.
Législation	Toutes les garanties de la législation du travail, des accords collectifs	Code civil général (<i>Allgemein Bürgerliches Gesetzbuch (ABGB)</i>)	Code civil général (<i>Allgemein Bürgerliches Gesetzbuch (ABGB)</i>)
Provision de services	personnelle	Surtout personnelle; substitution possible si accord	Pas d'obligation personnelle; substitution possible
Sujet aux directives (CONSIGNES... ORDRES???)	Oui! Le salarié est dépendant de son employeur et doit donc se conformer à ses « directives »	Les contractuels (travail libre) sont beaucoup moins assujettis aux directives que les « vrais » salariés : seules les directives factuelles sont possibles	Non
Heures de travail	Fixes	Le temps est géré au gré du contractuel	Le temps est géré au gré du contractuel
Lieu de travail	Fixe	Au choix	Au choix
Matériel	Fourni par l'employeur	Fourni (en général) par l'employeur	Fourni par le contractuel
Rémunération	Salaire minimum correspondant à l'accord	En accord avec l'employeur	En accord avec l'employeur
Dépendance économique	Oui ! Seul l'employeur a un droit inconditionnel aux bénéfices.	Non, le contractuel peut avoir plusieurs employeurs.	Non, le contractuel peut avoir plusieurs employeurs.
Risques liés à la performance	Risques (réussite, échec) encourus par l'employeur.	Risques (réussite, échec) encourus par l'employeur.	C'est le contractuel qui est exposé aux risques d'un éventuel échec.
Clause de compétitivité	Oui	Non	Non
Responsabilité	L'employeur (<i>Dienstnehmerhaftpflichtgesetz</i>)	L'employeur (<i>Dienstnehmerhaftpflichtgesetz</i>)	Le contractuel
Assurance sociale	Régime général General National Insurance Act (<i>Allgemeines Sozialversicherungs-gesetz (ASVG)</i>)	Régime général General National Insurance Act (<i>Allgemeines Sozialversicherungs-gesetz (ASVG)</i>)	Régime des commerçants Commercial National Insurance Act (<i>Gewerbliches Sozialversicherungs-gesetz (GSVG)</i>)
Travail au salaire minimum	Les salariés disposant de revenus faibles sont ceux dont le revenu mensuel ne dépasse pas le seuil de 357.74 euro (en 2009). Ces personnes peuvent avoir un statut de salarié ou		



	travailler en contrat libre.		
Impôt sur le revenu	Retenu à source par l'employeur	Déclaration d'impôt par le contractuel	Déclaration d'impôt par le contractuel
Taxes sur les ventes	Non	Oui	Oui

Source: gpa-djp (2009)

Contrairement aux salaires, les contractuels indépendants ne bénéficient pas de :

- Congés payés
- Indemnités de maladie
- Majoration heures supplémentaires
- Convention collective et salaire minimum
- 13^{ème} mois / gratification de fin d'année
- Participation à la gestion d'entreprise

Pour en savoir plus : <http://www.help.gv.at/Content.Node/144/Seite.1440000.html>
(informations « travailler en Autriche » – en anglais)

Plus de liens pour avoir des informations sur *Kollektivvertrag* en particulier dans le nettoyage et le bâtiment:

Arbeiterkammer: (To find contact details in all provinces, go to

<http://www.arbeiterkammer.at/beratung.htm>)

<http://www.arbeiterkammer.at/online/kollektivvertrag-8847.html>

Trade Union:

http://www.gpadjp.at/servlet/ContentServer?pagename=GPA/Page/Index&n=GPA_2.2

Wirtschaftskammer:

http://portal.wko.at/wk/format_detail.wk?angid=1&stid=284503&dstid=224&opennavid=0

Le chômage

Si vous vous trouvez au chômage, et selon la période pendant laquelle vous avez cotisé, vous pouvez avoir droit aux indemnités de chômage (voir ci-dessous section "santé"). Pour être éligible il faut être inscrit au Service de l'emploi - Autriche (Arbeitsmarktservice – AMS)



III. 3 La santé et la protection sociale

Santé



Tout salarié travaillant légalement en Autriche bénéficie d'une couverture sociale (assurance maladie, assurance chômage, assurance retraite et assurance accidents), et aura droit à une carte électronique, appelée e-card, carte de sécurité sociale personnalisée qui remplace l'ancien système de bons.



Donc, si vous avez besoin de consulter un médecin, vous aurez besoin d'une e-card. Cette carte contient des informations administratives sur son porteur (nom, numéro d'assuré etc.), mais ne comporte aucune donnée médicale. Ne sont couverts par la sécurité sociale ceux dont le revenu ne dépasse pas le seuil des € 357,74 par mois. (Geringfügigkeitsgrenze). Ceux-ci doivent contracter leur propre assurance ou trouver une autre solution pour la prise en charge (couverture par leur partenaire, par exemple) – pour plus d'informations vous pouvez vous adresser à votre Caisse de Sécurité Sociale (voir le Chapitre VI.1)

Il existe aussi des médecins et des structures qui propose des conseils et/ou de l'aide médicale dans d'autres langues en direction des migrants. Pour trouver un médecin sachant parler une langue étrangère il vous faut vous adresser à l'association médicale ou « Ärztekammer » de votre Etat fédéral ou Bundesland Pour plus d'informations, voir le Chapitre VI.1, ; vous y trouverez les coordonnées).

En cas de maladie, un salarié doit, sans tarder, informer son employeur de son incapacité à travailler. L'employeur peut exiger un contrôle médical pour certifier de votre incapacité. On le demande en général au bout de quatre jours. De manière générale, on considère la date de l'examen médical comme étant le premier jour d'arrêt maladie. Les assurés et leurs dépendants ainsi que ceux qui ont souscrit à une assurance à titre personnel peuvent bénéficier des services de santé de la sécurité sociale.

La garde d'enfants

La politique vis-à-vis la garde d'enfants varie selon l'Etat fédéral où vous résidez. Il existe, partout en Autriche, des structures publiques et privées. Les établissements traditionnels ou « Kindergarten » prennent des enfants de 3 à 6 ans, mais il existe aussi des crèches pour des enfants plus jeunes. Il n'y a pas d'obligation de provision sous la loi.

www.help.gv.at

<http://www.help.gv.at/Content.No de/145/Seite.1450100.html>

Dans la plupart des régions la garde est payante à l'exception de la Basse-Autriche où tous les établissements publics sont gratuits. Par contre, vous pouvez avoir droit à des aides.

La plateforme en ligne www.help.gv.at, fournit des adresses de sites utiles pour vous renseigner sur les possibilités de garde d'enfants dans tous les Etats fédéraux d'Autriche.

Numéros de téléphone utiles

Numéros d'urgence uniques :
Pompiers - 122
Police - 133
Ambulance - 144
Protection du consommateur
- 01/588 770 (Vienna)
Aide à l'enfance - ...
Assistance sociale - ...





III.4 Où trouver de l'aide

Liens utiles :

- La plateforme Migrant.at propose, en 11 langues, des informations détaillées, des liens et des maquettes au sujet du « logement en Autriche » (www.migrant.at)
- Le « Fonds Soziales Wien » propose un « centre d'informations sur le logement » qui donne des conseils tant aux migrants qu'aux autrichiens.
(<http://wohnen.fsw.at/wohnungslos/tages-u-beratungszentren/wohndrehscheibe.html>)
- Help.gv.at donne une vue d'ensemble des différents dispositifs de soutien et de conseil pour les migrants. (<http://www.help.gv.at/Content.Node/169/Seite.1694400.html>)
- Le « ÖIF (Österreichischer Integrationsfonds) » accompagne les migrants dans leur recherche d'un logement et propose des « appartements tremplin » destinés aux migrants.
(http://www.integrationsfonds.at/betreuung/integrationszentren/integrationszentrum_wien/startwohnungen)
- Un site qui vous aidera à trouver des numéros de téléphone en Autriche
<http://www.herold.at/telefonbuch/>
- La plateforme en ligne www.help.gv.at
- Le « Arbeitsmarktservice – AMS » si vous recherchez un emploi – ou si vous l'avez perdu
www.ams.or.at
- Pour connaître vos droits en tant que consommateur www.konsument.at/

Arbeiterkammer (Chambre des Travailleurs)

www.arbeiterkammer.at

Österreichische Ärztekammer (association médicale)

www.aerztekammer.at

Département municipal de Vienne 17 (MA 17) – Intégration et Diversité

<http://www.wien.gv.at/integration/deutschlernen/mama-lernt-deutsch.html>

Département municipal de Vienne 35 (MA 35) – questions liées aux migrants

<http://www.wien.gv.at/advuew/internet/AdvPrSrv.asp?Layout=stelle&Type=K&stellecd=2006060814153715&Hlayout=personen>

MigrantInnenbeirat der Stadt Graz

<http://www.graz.at/cms/beitrag/10023588/411382>

Wiener ArbeitnehmerInnen Förderungsfonds (waff)

<http://www.waff.at/>

AMS Österreich

<http://www.ams.at/>

Hauptverband der österreichischen Sozialversicherungsträger



Centre de Sécurité sociale
www.sozialversicherung.at

Prestataire de formations

Berufsförderungsinstitut Österreich (BFI)

<http://www.bfi.at>

BEST Institut für berufsbezogene Weiterbildung und Personaltraining GmbH,

<http://www.best.at>

Die Wiener Volkshochschulen GmbH

<http://www.vhs.at/>

WIFI - Wirtschaftsförderungsinstitut der Wirtschaftskammer Österreich

<http://www.wifi.at>

III.5 Autres informations utiles

Pour un travailleur migrant, vivre et travailler en Autriche peut être source de difficultés et de problèmes.

Tout d'abord, les travailleurs immigrés sont souvent embauchés dans des secteurs qui sont sujet à des fluctuations saisonnières (tel que secteur de la construction) ou dans des secteurs où les conditions sont difficiles et les salaires sont bas (tel que le secteur de la propreté). Les migrants travaillent souvent pour des petites et moyennes entreprises : cela peut expliquer pourquoi ils sont plus souvent touchés par le chômage structurel et le chômage saisonnier que ceux qui sont autrichiens d'origine. En 2006, Presque un quart de tous les chômeurs à Vienne étaient d'origine étrangère (Beratungszentrum für Migrantinnen und Migranten, 12/08).

Mise à part le chômage, d'autres facteurs peuvent venir influencer la vie des migrants en l'Autriche :

Les immigrants peu qualifiés qui ne parlent pas du tout allemand, les parents isolés sans réseau social, les jeunes adultes en rupture avec la société sont souvent désavantagés.

Tout d'abord il leur faut assister à des cours de langue, souvent très coûteux et qui apportent leur lot de problèmes, bureaucratiques et autres.

Des personnes avec d'autres croyances connaissent souvent des discriminations et des découragements (même s'il existe des lois anti-discriminatoires en Autriche).

L'apparence – le stéréotypage et les préjugés sont souvent un handicap pour les immigrants.

Si vous avez des ennuis liés à votre statut de migrant, vous pouvez contacter une des associations pour migrants citées dans le Chapitre VI.1. Ces organismes font beaucoup d'efforts pour accompagner et soutenir les migrants résidant en Autriche, en leur fournissant des informations et des conseils pour les aider à faire face aux problèmes et difficultés rencontrés dans la vie quotidienne en Autriche.

Les cours de langue, par exemple, ont le soutien financier de diverses organisations (voir aussi le chapitre II.1). N'hésitez pas à demander de l'aide de ce genre – vous y avez droit ! Certaines associations s'occupent d'un public spécifique tels que les femmes ou les jeunes migrants (voir aussi le chapitre VI.1).



Si vous êtes exposé à des injures racistes et/ou la discrimination, adressez-vous à une organisation anti-raciste telle que "ZARA" (voir aussi le chapitre VI.1). D'autres associations citées ont des dispositifs anti-discrimination (par exemple, le service public de l'emploi, la Chambre des Travailleurs, les départements municipaux de l'état de Vienne et les autorités locales dans les Etats fédéraux).

Législation sur le tabac et le tabagisme

Si vous êtes fumeur, vous devez considérer que votre employeur n'autorise pas les ouvriers à fumer sur le chantier. Pendant les poses repas, café vous devez demander à votre employeur s'il y a un temps pour la pose cigarette. Selon la législation Autrichienne chaque employé a droit à une pause repas (en général 30 minutes) pendant la journée de travail. Cependant ceci doit s'ajouter votre temps de travail.

Impôts

www.bmf.gv.at/ - Le Ministère des Finances propose une information générale sur les taxes, dernières réformes, informations sur les avantages pour les personnes ayant des enfants etc. De plus, un guide pour les employeurs qui donne également des informations pour les salariés. En général les taxes des salariés sont payées directement par l'employeur aux impôts. Ceci dit apparaît sur les relevés mensuels que le salarié reçoit "Lohn-/Gehaltsabrechnung". Cependant il existe un seuil minimum exonéré de taxe (2010: 11945,- EURO)

Les employés peuvent – dans certains cas doivent – réclamer "ArbeitnehmerInnenveranlagung" l'année suivant celle où ils ont reçu un salaire supérieur au minimum. L'ensemble des informations, les dates limites, les documents administratifs sont téléchargeable à partir de <https://www.bmf.gv.at/service/formulare/steuern/detail.htm?FTYP=zws>.

Liens vers des informations concernant le système éducatif :

Pour les migrants qui arrivent avec des enfants et qui doivent aller à l'école les liens suivants sont intéressants pour trouver de l'aide et des contacts

Le Ministère Fédéral de L'Education Autrichien, Arts et Culture est responsable du système éducatif et donne toutes les informations pour savoir qui contacter (<http://www.bmukk.gv.at/enfr/index.xml> in EN mais aussi dans d'autres langues). De plus vous pouvez trouver un glossaire qui donne tous les termes spécifiques relatifs à l'éducation: <http://www.bmukk.gv.at/enfr/school/glossary.htm4594.xml>

A partir du Ministère Fédéral vous pouvez trouver les organisations responsables dans chaque province. A Vienne c'est une organisation publique <http://www.stadtschulrat.at/> . Elle propose un guide des écoles de Vienne <http://www.schulfuehrer.at/joomla/index.php> . Des informations générales sur le système scolaire à Vienne, savoir qui contacter <http://www.wien.gv.at/bildung/stadtschulrat/schulsystem/index.html> . Pour ceux qui veulent étudier, il existe plus d'informations sur <http://www.wien.gv.at/bildung-forschung/studium/>

Calendrier des vacances scolaires:

<http://www.bmukk.gv.at/schulen/service/schulinfo/feiertage.xml>

Les questions de genre

Il existe toujours des différences à l'égard des rôles de genre ; ces différences peuvent toucher les domaines de l'éducation, du travail, de la vie publique etc. Les migrantes rencontrent souvent plus de difficultés que les migrants. A titre d'exemple :



- Dans les secteurs mal rémunérés, elles sont plus mal payées que les hommes
- Elles sont plus souvent touchées par le chômage
- Elles sont souvent dépendantes de leur mari
- Elles souffrent d'un stéréotypage négatif et /ou d'une représentation qui les enferme dans un rôle traditionnel
- Elles sont souvent isolées, culturellement et socialement (femme au foyer)



CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Autriche.

Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis.

La plupart des travailleurs industriels en Autriche sont employés dans le secteur de la construction : ce secteur représente un des secteurs les plus importants d'emploi pour les hommes. Le pourcentage de femmes employées dans ce secteur est très bas, à 5,6% (AMS Qualifikationsbarometer: Frauen und Männer am Arbeitsmarkt).

Les secteurs professionnels dans le bâtiment comprennent :

- La conception de constructions
- la construction de bâtiments et immeubles
- génie civile
- génie hydraulique

http://www.ams.at/b_info/download/wbbau.pdf (en allemand)

Pour plus d'informations sur ce secteur d'emploi, y compris une vue d'ensemble des différents métiers et les perspectives de carrière, consultez le dossier "Berufliche Zukunft Weiterbildung. Bau Holz":

Les conditions requises et les critères qui s'appliquent au secteur de la construction en Autriche sont régulés par les différentes conventions collectives (Kollektivvertrag). Ces accords portent sur des questions qui intéressent les travailleurs telles que la rémunération, le salaire minimum, les primes et indemnités et autres questions juridiques.

<http://www.wkw.at/docextern/kv/Industrie/Bau/BauArb2003.htm> (en allemand)

Selon la convention collective, le temps de travail hebdomadaire dans le secteur de la construction est 39 heures. On propose parfois aux travailleurs dans ce secteur de faire des heures supplémentaires, le soir ou le dimanche, ou de travailler en « trois huit ». Ils ont droit à 5 semaines de congés payés plus les 10 jours fériés statutaires par an. (voir le Chapitre III.1.).

Pour plus d'informations, consultez la convention collective pour le secteur de la construction:



Si vous rencontrez des problèmes dans le domaine de l'emploi, vous pouvez vous adresser à la Chambre des Travailleurs (Arbeiterkammer) – vous trouverez les coordonnées dans le Chapitre VI.1.

Un des critères incontournables est, sans aucun doute, la condition physique d'un travailleur. Cependant, des personnes qui ont des diplômes professionnels et/ou interdisciplinaires peuvent accéder à des postes plus intéressants. (AMS Qualifikationsbarometer: Arbeitsmarkttrends). Dans le cadre de diplômes interdisciplinaires on pourrait inclure des compétences transversales telles que l'esprit d'équipe, la mobilité, capacité à être de service/d'astreinte, etc. Les certifications spécifiques donnant des avantages sur le marché du travail seraient celles qui prouvent la connaissance des méthodes opératoires ou des connaissances spécifiques concernant les matériels et les produits etc. ainsi que le permis de conduire.

Le secteur de la construction offre des possibilités à la fois aux ouvriers qualifiés et ceux qui sont peu qualifiés ; on a toujours besoin d'une main d'œuvre non qualifiée. Il n'existe donc aucune condition officielle pour rentrer dans le secteur du bâtiment en Autriche. Toutefois, la tendance est à plus de qualification, et les ouvriers non qualifiés se trouvent plus souvent en situation de chômage que les travailleurs qualifiés. Etant donné la nature du travail dans ce secteur, les fluctuations saisonnières ont aussi un impact, et ceux qui y travaillent sont plus exposés au chômage que ceux qui travaillent dans d'autres secteurs.

http://www.ams.at/b_info/download/wbbau.pdf (en allemand).

Il existe plusieurs possibilités pour améliorer ses compétences et ses connaissances par le moyen de formations professionnelles. 72% d'entreprises dans le secteur de la construction remboursent intégralement ou partiellement le coût de formations (AMS Qualifikationsbarometer: Frauen und Männer am Arbeitsmarkt). De nombreuses formations – générales et spécifiques - sont proposées par des organismes de formations spécialisés partout en Autriche. Vous trouverez une sélection de ces organismes dans le chapitre VI.1.-sous la rubrique « Références / sources de renseignements ». Pour une liste exhaustive de prestataires de formations, vous pouvez consulter :

<http://www.arbeiterkammer.at/online/page.php?P=29&IP=26361&AD=0&REFP=42>.

Dans tous les cas, lorsque vous travaillez légalement, on vous remet un contrat de travail (écrit ou oral) ou, du moins, un accord de services à rendre ou « Dienstzettel », qui est une attestation de fonction indiquant les points essentiels des droits et obligations liés à ce poste. Un employeur n'a pas l'obligation de fournir un contrat de travail écrit, mais doit fournir un « accord de service » au travailleur. Si votre employeur ne vous fournit pas cette attestation, il faut la demander si besoin, par le moyen d'une lettre recommandée. En cas de refus, vous pouvez la réclamer auprès du tribunal. Vous trouverez ci-dessous un modèle d'attestation:



LA Chambre des Travailleurs d'Autriche (Arbeiterkammer) peut vous aider à demander vos droits. Vous trouverez les coordonnées au chapitre VI.

“Où trouver de l'aide : liens et références”

Wirtschaftskammer Österreich

Geschäftsstelle Bau
A-1040 Wien, Schaumburgergasse 20/8
Telefon: +43 (0)1 718 37 37 0
Email: office@bau.or.at

<http://bau.or.at>

Arbeiterkammer (Chamber of Labour)
Prinz Eugen Straße 20-22
1040 Wien

Téléphone: +43 (1) 50165 0

www.arbeiterkammer.at

Convention collective pour les travailleurs du secteur construction :

<http://www.wkw.at/docextern/kv/Industrie/Bau/BauArb2003.htm> (en allemand)

Dossier “*Berufliche Zukunft Weiterbildung. Bau Holz*”:

http://www.ams.at/b_info/download/wbbau.pdf (en allemand)

Possibilités d'emploi

AMS Österreich

Treustraße 35-43
1200 Wien
Téléphone : +43 1 33178-0
Fax: +43 1 33178-121
<http://www.ams.at/>

Hauptverband der österreichischen Sozialversicherungsträger

Centre de Sécurité Sociale
Kundmangasse 21



1030 Wien
Téléphone : +43 1 711 32-0
Fax: +43 1 711 32-3777

E-Mail: posteingang.allgemein@hvb.sozvers.at

www.sozialversicherung.at

Formations spécialisées

Bauakademie Österreich
Schaumburggasse 20
1040 Wien
Téléphone : 01 / 718 3737-0

E-mail: office@bauakademie.at

www.bauakademie.at

TÜV Akademie
1015 Wien, Krugerstraße 16
Tél.: 01 51407-0
Fax: 01 51407-6005
E-Mail: office@tuev.or.at

Internet: www.tuev.or.at

Vous trouverez une liste exhaustive d'organismes de formation sur le site :

http://www.ams.at/b_info/download/wbbau.pdf (en allemand).



CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Autriche.

Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis.

De nombreux employés du secteur de la propreté sont d'origine étrangère. C'est un secteur qui est encore assez hétérogène et où la plupart des employés sont des femmes.

Quelques exemples de domaines dans ce secteur :

- Ménages domestiques
- Entretien de bâtiments
- Femme de chambre - hôtellerie
- Aide ménagère
- Balayeur de rue
- Nettoyage industriel
-

Les possibilités d'emploi sont aussi variées que les domaines. Beaucoup de femmes de ménage d'origine étrangère sont employées par des particuliers, mais il existe d'autres domaines tels que le tourisme, l'hôtellerie, la restauration ou le nettoyage des bureaux.

La plupart de ces activités n'exigent pas de diplômes particuliers. Le secteur de la propreté faisant partie du secteur tertiaire – en expansion en Autriche – même la main d'œuvre non qualifiée y trouve un emploi. On n'exige ni de l'expérience professionnelle ni une bonne maîtrise de la langue allemande. Mais une connaissance des bases de la langue est indispensable afin de communiquer avec son employeur et de comprendre les tâches à accomplir.

Un problème important confronté par les travailleurs dans le secteur de la propreté est celui du travail "au noir". Certains employeurs refusent de déclarer ces employés. Cela peut conduire à toute une gamme de problèmes, y compris la perte du titre de séjour. On qualifie "d'esclavage moderne" ce type de travail non déclaré, car les personnes employées illégalement dans le secteur de la propreté travaillent souvent dur pour un salaire de misère et ne bénéficient d'aucune protection sous la loi.

Le cadre juridique du travail dans le secteur de la propreté est spécifié dans la convention collective pour le secteur⁴. Selon cet accord, le salaire horaire dans le secteur de la propreté s'échelonnait (en 2007) de €6,78 à €8,41⁵. Les employés du secteur avaient droit à certaines primes et à 5 semaines de congés payés plus les 10 jours fériés statutaires par an. (voir le Chapitre III.1.).

Afin de s'assurer qu'on est employé légalement, on peut demander une attestation pour la Sécurité sociale; cette attestation peut être fournie soit par l'employeur soit par le centre de sécurité sociale⁶ - toute personne embauchée légalement doit être déclarée au centre de

⁴ Kollektivvertrag: <http://www.chemie-gewerbe.at/RKV/RKV2005.pdf>

⁵ <http://www.chemie-gewerbe.at/L%C3%B6hne2007.pdf>

⁶ Sozialversicherungsanstalt (for contact details, please refer to chapter VI)



sécurité sociale dès que leur contrat prend effet. Faute d'un contrat écrit, l'employeur doit fournir au moins un accord de service (Dienstzettel).

Cet accord de service est un document écrit attestant des fonctions associées à votre poste. L'employeur n'est pas tenu de fournir un contrat de travail écrit mais sont dans l'obligation de fournir un accord de service au salarié. Si votre employeur ne vous fournit pas cette attestation, il faut la demander si besoin, par le moyen d'une lettre recommandée. En cas de refus, vous pouvez la réclamer auprès du tribunal. Vous trouverez ci-dessous un modèle d'attestation :

<http://www.arbeiterkammer.at/online/page.php?P=29&IP=26361&AD=0&REFP=42>.

La Chambre des Travailleurs d'Autriche (Arbeiterkammer) peut vous aider à demander vos droits. Vous trouverez les coordonnées au chapitre VI.

Quant aux heures de travail, le secteur de la propreté exige souvent une certaine souplesse. Alors que ceux et celles qui font le ménage chez des particuliers peuvent parfois s'organiser, choisir leurs horaires, le nettoyage des bureaux dépend des heures d'ouverture des bureaux ; il arrive fréquemment qu'on soit obligé de travailler soit très tôt, soit très tard. Plus précisément, ces travailleurs travaillent en général *après* (ou *avant*) les heures habituelles d'ouverture des bureaux et/ou le week-end. Donc, le travail de nuit et le travail posté ainsi que le week-end et les jours fériés est fréquent dans ce secteur et pose un défi pour le personnel de nettoyage.

“Où trouver de l'aide : liens et références”

Arbeiterkammer (Chambre des Travailleurs)

Prinz Eugen Straße 20-22 1040 Wien

Tél : +43 (1) 50165 0 www.arbeiterkammer.at

Possibilités d'emploi

AMS Österreich

Treustraße 35-43 1200 Wien

Phone: +43 1 33178-0 Fax: +43 1 33178-121 <http://www.ams.at/>

Hauptverband der österreichischen Sozialversicherungsträger

Centre de Sécurité Sociale

Kundmangasse 21 1030 Wien

Tél: +43 1 711 32-0 Fax: +43 1 711 32-3777 E-Mail:

posteingang.allgemein@hvb.sozvers.at

www.sozialversicherung.at



Auto Evaluation

Après avoir lu ce chapitre, essayez de répondre aux questions suivantes :

- 1 Si vous n'êtes pas citoyen de l'UE, avez-vous le droit de résider légalement en Autriche pendant un an sans en demander le permis ?
oui non

- 2 Est-il vrai qu'un contrat de travail n'est pas obligatoire quand on est embauché en Autriche ?
oui non

- 3 Quand vous commencez à travailler en Autriche, c'est à vous de faire les démarches auprès de la sécurité sociale.
oui non

- 4 Je n'ai pas besoin de parler allemand car l'anglais est la deuxième langue officielle de l'Autriche.
oui non

- 5 Vous avez un contrat de travail et vous travaillez à plein temps dans le secteur de la construction ou de la propreté : avez vous droit aux congés payés ?
oui non

- 6 Cochez la phrase correcte :
 - Pour les travailleurs dans les secteurs de la construction ou de la propreté, il n'y a pas de normes officiels gouvernant les principales conditions de travail et les modalités.
 - Pour les travailleurs dans les secteurs de la construction ou de la propreté, il y a des normes officiels gouvernant les principales conditions de travail et les modalités.



Travailler dans les secteurs du Bâtiment, de la Construction ou dans la Propreté en Allemagne





CHAPITRE II. La migration économique en Allemagne. Cadre juridique général.

FICHE D'INFO ALLEMAGNE



Capitale:	Berlin, 3,4 million d'habitants
Monnaie:	Euro (€)
Langue officielle:	allemand
Population:	82,3 million d'habitants
Immigrants:	(chiffres et sources): 6,7 millions (2007) ⁷
Superficie :	357.111,91 km ²
Villes principales:	Berlin, Cologne, Hamburg, Munich
Economie:	(PIB) EUR 2,423 milliards (2007)
Fuseau horaire :	Europe Centrale
Code téléphonique pays	+49

⁷ Ausländerzahlen 2007, Bundesamt für Migration und Flüchtlinge



II.1 Informations générales

La République Fédérale d'Allemagne est une démocratie parlementaire fédérale avec un système à deux chambres, à savoir le "Bundestag" (Assemblée parlementaire) et le « Bundesrat » (Conseil fédéral ou chambre haute).

Le Bundestag ou Parlement a son siège permanent à Berlin. Les membres sont élus tous les quatre ans. Le Bundestag élit le Chancelier Fédérale qui choisit ensuite les membres du gouvernement (les ministres). C'est le Bundestag qui vote les lois. Si ces lois empiètent sur les lois des régions fédérales ou Länder, leurs représentants (c'est-à-dire du Bundesrat) doivent aussi les approuver.

Le Bundesrat est composé des membres des gouvernements des Länder. Les tâches administratives en Allemagne se partagent entre le gouvernement fédéral, les "pays" ou Länder (le gouvernement fédéral des Länder) et les autorités locales (municipalités et élus locaux). La majeure partie du travail administratif est assurée par les Länder et les autorités locales.

II.2 Procédures d'inscription et permis de séjour

Les citoyens de l'UE n'ont pas besoin d'un visa pour venir chercher du travail en Allemagne. Ces citoyens, ainsi que les membres de leur famille qui sont également citoyens d'un Etat membre, se verront attribuer un certificat leur donnant droit à résider dans le pays. Les citoyens de L'UE n'ont donc pas besoin de demander un permis de séjour auprès de l'immigration. Toutefois, ils doivent s'inscrire auprès des autorités (par exemple au "Einwohnermeldeamt" ou bureau d'inscriptions) dans un délai limité. En revanche, ils n'ont droit ni à une allocation de « recherche d'emploi » ("Arbeitslosengeld II") ni à une couverture sociale.

II.3 Droit de séjour

Les citoyens de l'UE peuvent travailler en Allemagne et n'ont pas besoin d'une autorisation spéciale de la part du "Bundesagentur für Arbeit" (Agence fédérale pour l'emploi). L'Office d'immigration peut exiger une preuve de la conformité par rapport aux conditions de liberté de circulation. Une attestation d'embauche, par exemple, pourrait constituer une preuve.

Note: suite aux accords relatifs à la période de transition, les citoyens de certains Etats membres - la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, La République Tchèque et la Hongrie **doivent** posséder un permis de travail. Le « permis de travail UE » exigé dans ce cas peut être procuré directement auprès de l'Agence locale pour l'emploi. Ces personnes ont le droit de travailler seulement si l'autorisation du "Bundesagentur für Arbeit" (l'Agence fédérale pour l'emploi) a été accordée.

Le "permis de travail « UE » est soumis aux mêmes conditions que pour une personne d'un tiers pays qui entrerait en Allemagne pour travailler. Tout de même, les citoyens des nouveaux Etats membres de l'UE ont un avantage par rapport à ces autres personnes, à savoir, un citoyen de l'UE qui a résidé de façon ininterrompue en Allemagne depuis cinq ans minimum, a le droit de continuer à y résider, sans être obligé de respecter les autres pré-requis en matière de liberté de circulation. Cette règle s'applique également aux époux/ses (ou compagnons) et aux enfants dépendants de la personne en question. Les enfants de moins de 16 ans n'y ont droit cependant que si leur représentant légal réside en Allemagne.



Pour plus d'infos sur l'accès au marché de l'emploi, adressez-vous au Auswärtiges Amt (L'office fédérale des affaires étrangères).

www.auswaertiges-amt.de

III.4 Le marché de l'emploi en Allemagne

L'Allemagne a été touchée par la crise internationale des secteurs financiers et immobiliers du deuxième semestre de 2008. L'essor économique qui a commencé il y a quatre ans a connu une fin subite. Fin 2008 l'économie était en récession, et les perspectives pour 2009 ne sont pas très encourageantes. Le secteur de la construction et l'industrie des matières premières anticipent une baisse globale et appréhendent l'avenir. Tout de même, le marché de l'emploi est stable, mais il faut tenir du temps de réaction par rapport à la situation. Le chômage baisse, mais le nombre d'offres d'emploi baisse aussi, tandis que le nombre de salariés soumis aux charges sociales obligatoires augmente légèrement.

Sur une population active de 43,2 millions, 2,988 millions étaient au chômage en novembre 2008 ; 28 millions étaient dans un emploi soumis à l'assurance sociale obligatoire. Le taux de chômage était à 7,1% (statistiques du Bundesagentur für Arbeit ou Agence fédérale pour l'emploi). Trois catégories de personnes connaissent un taux de chômage au-dessus de la moyenne : les plus de 50 ans (27,4%), les étrangers (15,7%) et les moins de 25 ans (9,7%).

Les meilleures perspectives d'emploi se trouvent dans les secteurs suivants : services aux entreprises (surtout les agences intérim), l'éducation et la formation, la santé et les services sociaux, et l'industrie de la fabrication. Le secteur de la construction a signalé une légère baisse du nombre de salariés.

III.5 Où se trouvent les emplois ?

Un ouvrier qualifié à la recherche d'un emploi en Allemagne a de bonnes chances de trouver satisfaction malgré le ralentissement économique. Selon les statistiques de l'Agence fédérale pour l'emploi, les dix secteurs les plus porteurs pour l'emploi sont l'informatique, le commerce, la gastronomie/la restauration, la logistique, la publicité, le secteur tertiaire, la vente et la bureautique.

Il existe de nombreuses offres d'emploi dans le secteur de l'artisanat, surtout pour les électriciens et les monteurs/installateurs. On recherche aussi de la main d'œuvre dans le secteur de la santé : les infirmiers, les secrétaires médicaux et les masseurs sont très demandés. Enfin, d'autres domaines spécialisés font appel à des spécialistes des soins aux personnes âgées, des travailleurs sociaux et des éducateurs.



Sources officielles

Liens vers les sites du gouvernement et autres sources officielles

www.arbeitsagentur.de

www.bmas.de

www.auswaertiges-amt.de

Bibliographie :

- “Un guide pour l’Allemagne” Déléguee du gouvernement fédéral à la migration, aux réfugiés et l’intégration, Service de presse et relations publiques, 2005
- www.deutschland.de
- (La mobilité en Europe) : Vivre et travailler en Allemagne, Agence régionale pour l’emploi, <http://www.arbeitsagentur.de/Dienststellen/RD-RPS/RD-RPS/A01-Allgemein-Info/Publikation/pdf/Si-proche.pdf> June 2007
- Beschäftigungsbedingungen in der Gebäudereinigung-eine Analyse des Sozioökonomischen Panels, Hans Böckler Stiftung 2004
- La Migration et l’Intégration, Droit de résidence et politique en matière d’immigration et d’intégration, Ministère Fédéral de l’Intérieur



CHAPITRE III. Vivre et travailler en Allemagne

L'environnement social. Ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut savoir.

III.1 La vie quotidienne

Le coût de la vie

Une étude comparative du coût de la vie dans les pays de l'UE classe l'Allemagne en huitième position. Un foyer moyen comprenant trois personnes payait un peu moins de 57€ par mois pour l'électricité début 2006. Le coût du chauffage, basée sur une consommation annuelle de 20 000 kilowatt heures s'élève à environ 96€ par mois et le prix du carburant varie entre 1,20 et 1,50 le litre.

En revanche, le prix des produits de base tels que les articles ménagers, la papeterie, les journaux etc., est relativement bas. La nourriture, en particulier, coûte nettement moins chère que dans d'autres pays de l'UE, ceci à cause du nombre élevé de points de vente et de supermarchés. La TVA varie entre 7% (livres, aliments, périodiques) et 19% (autres biens et services).

Salaires et impôts

Il existe plusieurs termes en Allemagne pour exprimer l'argent qu'une personne reçoit contre son travail : "Entgelt", "Verdienst", "Einkommen", "Gehalt" and "Lohn". Etant donné que le contrat de travail stipule généralement le salaire brut ou global, cela évite à l'employeur de préciser un montant spécifique, lui permettant plutôt d'évoquer la tranche de salaire correspondant à une convention collective. Les différentes taxes et charges sociales sont déduites à source par l'employeur. Ce que l'on reçoit en effet, c'est le salaire net. Les deux chiffres – salaire brut et salaire net sont indiqués dans le bulletin de paie ou "Gehaltsabrechnung".

Le revenu brut moyen à temps plein varie d'un secteur à l'autre. Par exemple, dans les métiers de la boucherie, il est à 2 106€/mois alors que dans la pétrochimie, où les salaires sont les plus élevés, il est à 4 190€/mois. Il existe toujours un écart entre les salaires dans l'Allemagne « de l'est » et l'Allemagne « de l'ouest » ainsi que des inégalités entre les sexes. A poste comparable, une femme gagne beaucoup moins qu'un homme.

Toute personne vivant et effectuant un travail rémunéré en Allemagne doit payer des impôts. Pour le calcul du montant on tient compte des conditions de vie de chacun. Les critères sont précisés dans une "carte d'impôts sur le revenu" émise par la municipalité, et calculés annuellement à partir de sa documentation (index des résidents). Les célibataires sont les plus touchés. Une personne mariée, seul gagne-pain du foyer et qui a deux enfants s'en sort beaucoup mieux. Un célibataire avec moins de 7 664€ par an ou un couple marié avec moins de 15 328€ par an n'est pas imposable. A partir de ce seuil le taux est progressif. Dans la tranche inférieure, on applique un taux de départ de 15% ; ce taux augmente ensuite nettement pour atteindre 24%. A partir d'un revenu de 12 740€ (???) le taux se stabilise, et même pour les revenus élevés il est limité à 42% pour la tranche supérieure.

L'impôt est prélevé tous les mois sur le revenu à la source par l'employeur qui le reverse au fisc. Toute personne qui travaille doit contribuer à la sécurité sociale : la moitié des charges est payée



par l'employeur et l'autre moitié par le salarié. En moyen, la contribution s'élève à environ 21% du salaire brut. Actuellement, le salarié contribue aussi à un fonds de solidarité introduit en 1995 pour soutenir l'économie de l'Allemagne de l'est (l'ex RDA) : cette charge est de 5,5% du salaire. Les adhérents des Eglises doivent aussi payer un impôt de 8 à 9% du salaire brut selon la région où ils habitent. Le prélèvement d'une taxe pour les cultes par l'Etat est une particularité du système allemand.

A la fin de chaque année chaque contribuable doit envoyer sa déclaration d'impôts au bureau des impôts. Il/elle doit aussi déclarer ses autres revenus (épargne, plus-values etc.).

Le logement

En général les employeurs ne fournissent pas l'hébergement (sauf parfois dans le tourisme). Quelques entreprises du bâtiment proposent un hébergement provisoire quand le chantier est situé loin de l'entreprise. Les salariés doivent trouver un hébergement par eux même.

Le marché locatif en Allemagne est très réglementé et le locataire bénéficie de toute une panoplie de mesures de protection. Malheureusement cela implique qu'un propriétaire a parfois du mal à se débarrasser d'un locataire qui lui cause des ennuis ou qui ne paie pas le loyer. C'est pour cela que certains propriétaires passent au crible les locataires potentiels.

Le marché du locatif en Allemagne varie beaucoup quant au choix et à la disponibilité des propriétés. Dans les grandes villes et, en particulier, à Hambourg, Munich et Cologne, les loyers peuvent être très élevés. Le loyer peut prendre jusqu'à la moitié du salaire. Le type de logement recherché par beaucoup d'étrangers peut être cher – appartements meublés ou partiellement meublés et disponibles immédiatement pour une période relativement courte. Il n'est pas non plus facile de trouver un appartement pour une famille nombreuse à un loyer raisonnable.

On peut comparer les loyers pratiqués dans une ville ou dans un quartier d'une grande ville à l'aide d'un tableau appelé le *Mietspiegel*, qui établit une liste de prix des loyers dans chaque zone. On peut donc vérifier si un loyer est raisonnable pour le secteur ou s'il est trop élevé et donc illégal. Vous pouvez procurer le *Mietspiegel* à l'Hôtel de Ville ou auprès d'associations (*Mieterverein*) représentant les droits des locataires. Si le loyer dépasse la limite légale, vous pouvez demander conseil auprès d'une association ou chez un avocat, pour le faire diminuer.

Des offres d'appartements à louer se trouvent dans de nombreux journaux. Ces offres paraissent souvent dans l'édition du week-end, le samedi. Vous les trouverez dans les petites annonces ou "Kleinanzeigen" sous la rubrique immobilier ou "Immobilienteil" où l'on trouve des appartements à louer ou "Vermietungen", ou à vendre "Wohnangebote".

Il y a soit un numéro de téléphone, soit un numéro de référence ou « Chiffre ». Dans ce dernier cas vous envoyez un courrier au journal, citant la référence ou « Chiffre » en question. Le journal fait passer la lettre à la personne qui a placé la petite annonce. La plupart des journaux ont aussi des sites Internet. Vous pouvez aussi vous adresser à votre bureau de logement local ou "Wohnungsamt", organisme public de logement social, qui propose des appartements à louer.

Le locataire doit normalement payer une caution ("Kautio") pour couvrir le propriétaire au cas où le locataire occasionnerait des dommages à l'appartement. En général la caution correspond à 1 ou 2 mois de loyer (sans les charges) ; elle ne peut pas dépasser un montant de 3 mois de loyer. La caution doit être placée sur un compte bancaire avec intérêts. Lorsque le locataire quitte les lieux, il reçoit la caution plus les intérêts, pourvu que tout soit dans l'ordre selon les termes du bail. Le propriétaire peut déduire une partie de la caution pour payer toute réparation nécessaire.

Les transports

En Allemagne le réseau régional des routes dépasse les 231 000 km dont 12 044 km soit des autoroutes. Le péage – au kilomètre – ne s'applique qu'aux poids lourds. Au départ de l'Allemagne il y a des vols vers toutes les régions du monde. Il y a aussi des vols intérieurs reliant les villes et les aéroports de région – on peut parfois trouver des tarifs pas chers.



Le train est le plus écologique des transports motorisés, loin devant les voitures et les avions.
www.bahn.de
La plupart des villes possède un bon réseau de transports urbains – bus et métro ou „U-bahn”.

La culture

Chaque petite ville en Allemagne possède une scène de théâtre, un orchestre, un musée et des cinémas. Dans les grandes villes, on peut côtoyer des artistes, visiter des expositions intéressantes, assister à des pièces de théâtre et voir des films – l'offre est si grande qu'il peut être difficile de faire son choix.

On peut trouver des informations sur les événements dans les journaux locaux, à l'office de tourisme ou sur le site web de l'organisateur. Nombreux sont ceux qui passent leur temps libre dans des clubs. Il existe 600 000 clubs officiels, ainsi que de nombreux clubs non-officiels. Les plus populaires sont ceux qui sont centrés sur le sport.

Une particularité du paysage allemand c'est les Kneipen (pubs), dont certains ont des petites expositions, un théâtre, des caves de musique ou un cabaret. En été, les jardins de bière et les bars à vins connaissent un grand succès.

III.2 L'emploi

Si vous avez le projet de vous déplacer en Allemagne, vous trouverez des informations utiles sur le pays, le peuple, la politique, la législation, le travail, la protection sociale et tout ce qui concerne la vie quotidienne sur le site www.tatsachen-ueber-deutschland.de.

Le portail Allemagne peut aussi s'avérer très utile pour préparer votre séjour : www.deutschland.de propose de liens (commentés) sur des thèmes tels que l'éducation, la culture, le sport, le tourisme et l'économie.

La population active de l'Allemagne est d'environ 43 millions. Selon les statistiques de l'EURES en octobre 2009, 3,23 millions de personnes étaient au chômage et 27,55 millions occupaient des emplois assujettis à l'assurance sociale obligatoire.

La majorité des salariés en Allemagne travaille dans le secteur tertiaire. Les trois industries de services avec le plus grand nombre de salariés sont les services publics et privés, le commerce et les entreprises.

L'industrie de la fabrication est le deuxième employeur en Allemagne. Les secteurs les plus importants en termes de nombre d'entreprises et de salariés sont la fabrication de métaux et de produits manufacturés métalliques, l'ingénierie mécanique, le matériel informatique, l'ingénierie électronique, les instruments de précision, l'industrie agro-alimentaire et le tabac.

Parmi les groupes allemands les plus importants on peut compter Daimler AG, Volkswagen AG, Siemens AG, E.on AG, Deutsche Telekom AG, Deutsche Post World Net, Metro AG, BASF AG, BMW AG, ThyssenKrupp AG and RWE AG.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site de EURES, the European Job Mobility Portal <http://ec.europa.eu/eures/home.jsp?lang=de>

III. 3 La santé et la protection sociale

Les systèmes de santé

Dès que vous signez un contrat de travail en Allemagne vous êtes obligé d'obtenir une assurance sociale en tant que salarié. Votre assurance peut donner une couverture à votre partenaire non-salarié ainsi qu'à vos enfants dépendants. Quiconque a recours à une consultation médicale doit s'acquitter d'une franchise de 10€ par trimestre. Si vous tombez gravement malade ou si vous avez un accident, vous aurez un rendez-vous immédiat ou du moins dans la journée. Suite



à l'examen médical vous recevrez une ordonnance pour des médicaments pour lesquels vous payerez un tarif fixe de 5€ pour chaque produit prescrit.

Si vous avez besoin d'un médecin d'urgence, la nuit, le week-end ou un jour férié, le service médical d'urgence peut vous aider. Rendez-vous à l'hôpital ou appelez le 0 11 88 ou le 0 11 33 pour être mis en contact au service des Urgences. Ils peuvent également vous indiquer les pharmacies de garde.

Numéros utiles

Numéro d'urgence unique
-112
Police -110
Ambulance - 112
Pompiers -112
Protection des
consommateurs - +49
(0)30 - 2 58 00 - 0
Assistance sociale - 108

III.4 Où trouver de l'aide

Premiers secours

Si vous êtes témoin d'un accident vous devez venir en aide à la personne blessée en administrant les premiers soins ("Erste Hilfe"). Vous devez appeler la police et / ou l'ambulance. Si vous quittez le lieu de l'accident sans porter secours aux blessés vous pourriez être poursuivi pour le délit de non-assistance à personne en danger ("unterlassene Hilfeleistung"). La Croix Rouge Allemande ("Deutsches Rotes Kreuz" ou "DRK") propose régulièrement des stages de premiers secours pour apprendre les gestes qui sauvent dans de telles situations.

Services d'urgence

Si vous avez besoin d'un médecin d'urgence, la nuit ou le week-end, vous pouvez vous rendre directement aux Urgences d'un hôpital "Ambulanz" ou "Notaufnahme", ou vous pouvez appeler un médecin. Vous trouverez les coordonnées de médecins dans la presse locale sous la rubrique "Notdienst" ou "Ärztlicher Notdienst", ou dans l'annuaire.

Service de conseils aux étrangers

Dans chaque grande ville il existe un "Ausländerbeirat" qui représente l'intérêt des immigrés. Vous trouverez aussi des informations à votre hôtel de ville ou sur le site www.bundesauslaenderbeirat.de.



Le stage d'intégration

Le stage d'intégration est un stage destinés aux nouveaux arrivants et financé par le gouvernement. Il comprend une formation de langue allemande de 600 heures et une formation "d'orientation" de 45 heures qui comprend des renseignements de base sur le système légal, la culture et l'histoire du pays. Tout citoyen de l'UE a le droit de participer à ces stages pourvu qu'il y ait une place disponible. Ces stages sont proposés par l'Etat, donc le coût du stage est pris en charge presque intégralement pour les autorités.

Les participants contribuent 1 € par heure. Ceux qui ont droit aux allocations de chômage niveau

II, (qui rentrent dans le cadre du Livre II du Code de la Sécurité Sociale) ainsi que ceux qui ont droit aux minima sociaux (Livre XII du Code de la Sécurité Sociale), ne paient rien. Sinon, après votre arrivée en Allemagne, vous pouvez choisir de participer à une des nombreuses formations en « allemand langue étrangère » proposées par les centres de formation d'adultes (Volkshochschule).

Il y a aussi des stages d'intégration destinés à des groupes spécifiques – personnes en situation d'illettrisme, parents, jeunes... Le but du stage d'intégration est de passer l'évaluation finale et obtenir la certification.

L'évaluation finale comprend deux parties :

- évaluation de l'allemand pour les immigrés (DTZ) et
- évaluation de fin de stage "orientation".

Le stage d'orientation porte sur les thèmes suivants :

- Le système juridique allemande, l'histoire et la culture de l'Allemagne
- Les droits et les devoirs des citoyens
- Informations sur la région où vous habitez
- Les valeurs importantes de la société allemande, par exemple, liberté de religion, la tolérance, et l'égalité des droits.

Vous pouvez passer le niveau A2 ou le niveau B1 du test de langue « DTZ ». Une réussite au niveau B1 et au test d'"orientation" signifie que vous êtes reçu à l'évaluation finale et vous obtiendrez le certificat de stage d'intégration ou "Zertifikat Integrationskurs".

Ces examens sont gratuits.

Vous trouverez l'adresse du Volkshochschule le plus près sur www.vhs.de.



III.5 Informations supplémentaires

Le système éducatif en Allemagne

Le système éducatif est basé sur 9 années d'études pour tous les enfants. L'école est gratuite. Quand un enfant atteint l'âge de six ans il va à l'école primaire pendant quatre ans, avant d'aller dans une autre école Hauptschule, Realschule, Gymnasium.

Plus d'informations sur le système éducatif sur le site www.bildungsserver.de Ce site propose des matériaux utiles en ligne pour tous ceux qui s'intéressent à l'Allemagne – la plupart des ressources sont disponibles en plusieurs langues. Il propose des informations de base, des conseils pratiques pour tous ceux qui souhaitent étudier ou travailler en Allemagne

<http://www.justlanded.com/english/Germany/Germany-Guide/Education>

Website du Ministère de l'Education et la Recherche www.bmbf.de

Calendrier des vacances scolaires : www.holidays-info.com

Numéros d'urgence et d'aide

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils, si vous vous trouvez dans une situation difficile, il existe des numéros d'aide que vous pouvez appeler 24 heures sur 24. Ce service est gratuit, anonyme et confidentiel.

Telefonseelsorge : 0800 - 111 0 111 ou 0800 - 111 0 222

Il y a aussi un contact Internet :

www.telefonseelsorge.de

L'autorisation de fumer

En Allemagne il y a l'interdiction de fumer dans les lieux publics, y compris les bars et les restaurants. Tandis que les différents lands en Allemagne proposent des lois spécifiques anti tabac, le gouvernement fédéral a également réduit le nombre d'endroits dans lesquels le tabagisme est autorisé par la législation. Une part intéressante des règlements fédéraux est l'interdiction de permettre à des mineurs de fumer en public. Il existe également une loi pour interdire la vente du tabac aux mineurs. Des machines de cigarette dans des secteurs publics ont été équipées d'un dispositif qui exige d'un utilisateur d'insérer un permis de conduire allemand ou une carte de banque dans une fente avant que des cigarettes puissent être achetées.

Bibliographie :

- "Un guide pour l'Allemagne" Déléguee du gouvernement fédéral à la migration, aux réfugiés et à l'intégration, Service de presse et relations publiques, 2005
- www.deutschland.de
- (La mobilité en Europe) : Vivre et travailler en Allemagne, Agence régionale pour l'emploi, juin 2007 <http://www.arbeitsagentur.de/Dienststellen/RD-RPS/RD-RPS/A01-Allgemein-Info/Publikation/pdf/Si-proche.pdf>

En Allemagne il est interdit de fumer dans les lieux publics, y compris les bars et restaurants.



CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Allemagne.

Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.

L'industrie de la construction est l'un des secteurs les plus importants de l'économie en Allemagne. Malgré les difficultés que traverse actuellement cette industrie, plus de la moitié des investissements a été maintenue, et elle compte – avec le secteur des ouvrages d'achèvement – 2 millions de salariés.

Ce secteur est important économiquement et politiquement à cause de ses liens étroits avec d'autres secteurs en amont et en aval. Courant 2009 les secteurs de la construction et des matières premières anticipent une baisse d'activité et sont inquiets pour l'avenir.

IV.1 Comment trouver une entreprise

Offres / demandes d'emploi : consultez les annonces dans les journaux et sur Internet

Des offres d'emploi se trouvent dans les pages annonces des quotidiens. Ces offres paraissent souvent le mercredi ou dans l'édition du week-end ; on les trouve aussi dans les revues mensuelles, des magazines régionaux, dans la presse spécialisée et dans d'autres revues. Vous pouvez vous-même mettre une petite annonce de « demande d'emploi » dans un journal, sous la rubrique emploi (“Stellengesuch”).

Il existe quelques sites Internet d'offres d'emploi. Les demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire sur ces sites, se créer un profil mentionnant leurs diplômes et leur expérience professionnelle.

www.aktuelle-jobs.de
www.Bau.de
www.Handwerker.Stellen.de
<http://www.jobanova.de>
www.arbeitsagentur.de

Vous trouverez aussi les coordonnées d'entreprises dans l'**annuaire**. Cherchez sous la rubrique “**Gelbe Seiten**”.

Adressez-vous à l'**Agence pour l'emploi**. Cette agence ou “**Agentur für Arbeit**” propose ses services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. Les agences locales :

- recrutent pour les postes vacants et trouvent des stages pour des apprentis,
- conseillent les employeurs et les demandeurs d'emploi
- aident à la préparation d'une candidature,



- affectent des personnes à des formations générales ou spécialisées, ou à des stages chez un employeur.

Des conseils sur l'emploi, les débouchés et l'orientation sont offerts à tous, que vous soyez déjà assuré social ou pas.

IV.2 Expérience et diplômes requis

Si vous souhaitez travailler en tant qu'ouvrier peu qualifié ou "Bauhelfer" vous n'avez pas besoin de formation particulière, mais il faut avoir quelques notions de l'allemand pour communiquer avec vos collègues de travail. Toute expérience préalable dans la préparation ou la sécurisation d'un chantier, les techniques de manipulation d'une grue ou d'un élévateur, la maçonnerie ou le dallage serait, bien sûr, utile.

Pour être embauché il vous faut un permis de travail - "Arbeitsgenehmigung" ou "Arbeitserlaubnis". Pour les citoyens de l'UE il y a un permis spécial.

Chaque salarié doit aussi posséder une carte d'impôts et un numéro de sécurité sociale. Les cartes d'impôts sont délivrées par la municipalité ou par la région où la personne est domiciliée. C'est en général au moment de l'embauche que l'employeur inscrit un nouveau employé à la caisse d'assurance, lui donnant droit à un numéro de sécurité sociale et une carte d'impôts. Vous pouvez poser des questions sur ces sujets à votre employeur ou à votre caisse d'assurance, privée ou publique.

IV.3 Les conditions de travail

Le contrat de travail

Un contrat de travail peut être oral ou écrit. Il vaut mieux avoir un contrat écrit pour disposer d'une preuve officielle en cas de dispute légale.

Le contrat indiquera les coordonnées de l'employeur et du salarié et des informations sur la date d'embauche, la durée de l'emploi (au cas échéant), la période d'essai, le lieu de travail, le descriptif du poste, la rémunération et les heures de travail, les congés payés et les délais de préavis de licenciement / démission.

Les heures de travail

Selon la convention collective, la semaine de travail est à 39 heures.

Cependant, dans la réalité, tout cela est variable et dépend en partie du temps qu'il fait. Quand il fait beau environ 85% de salariés travailleront plus de 39 heures ; quand il fait mauvais, ce chiffre diminue à environ 80%. Le nombre total d'heures travaillées par le tiers d'employés avec le plus grand nombre d'heures (qu'il fasse beau ou mauvais) est entre 41 et 50 heures par semaine. Il est évident que c'est ce chiffre qui correspond à la réalité.

Les congés annuels varient entre quatre et six semaines selon le secteur et l'entreprise. En cas de maladie vous devez vous rendre chez votre médecin qui vous fera un arrêt maladie. Vous devrez faire parvenir cet arrêt à votre employeur avant le troisième jour d'absence.

La rémunération

Votre salaire est fixé en accord avec les conventions collectives ou par un accord individuel avec votre employeur. Il arrive souvent que les employeurs dépassent le montant prescrit par l'échelle des salaires quand il s'agit d'un salarié recherché qui a de très bonnes compétences.



Il n'y a pas de salaire minimum en Allemagne comme il existe dans d'autres pays de l'UE. Des normes minimales de conditions de travail (surtout par rapport au salaire et aux congés payés) s'appliquent dans certains secteurs. Ces normes minimales s'appliquent actuellement au secteur

du bâtiment et à celui de la propreté. Dans la construction, par exemple, le salaire minimum varie entre 9,63 € l'heure et 11,61 € l'heure.

Le travail « au noir » pose problème : si vous travaillez illégalement, la situation est complètement différente. Vous travaillez dans de mauvaises conditions, le salaire est plus bas et vous n'avez droit ni à l'assurance sociale si à la sécurité sociale.

De manière générale, le salaire est versé sur votre compte en milieu ou en fin de mois. L'impôt sur le revenu, la contribution à la solidarité, la contribution à la sécurité sociale (santé et retraite), l'assurance chômage et, éventuellement, l'impôt du culte sont déduits à la source du salaire brut ; c'est l'employeur qui gère le transfert de ces sommes aux caisses concernées.

IV.3 Comment poser une candidature

Une candidature écrite comporte le plus souvent, en plus de la lettre de motivation et du CV (avec photo), des copies de références et de certificats et des documents attestant de l'expérience professionnelle. La lettre de motivation est le premier composant de la candidature et la plus importante. Elle ne doit pas dépasser une feuille A4 (recto) et il faut essayer de la rendre attrayante.

Le CV, en forme de tableau, ne doit pas dépasser les deux pages et les différents éléments doivent paraître par ordre chronologique inverse. Il doit fournir des informations sur votre parcours personnel et professionnel. Rédigez un court descriptif de votre expérience professionnelle et ne négligez pas vos accomplissements et réussites. Evoquez vos compétences en langues et le niveau acquis. La photo (environ 4x6 cm) doit être récente.

La plupart des sites d'entreprises donne la possibilité d'envoyer votre candidature par voie électronique. Dans le cas contraire, n'envoyez pas votre candidature par mail que si le descriptif de poste le stipule. S'il n'y a pas de postes vacants, vous pouvez toujours envoyer une candidature spontanée. Les responsables de ressources humaines se penchent souvent sur ces candidatures spontanées avant de publier l'offre d'emploi ou de contacter les agences.

Vous trouverez quelques astuces sur :

www.bewerbung-tipps.com
www.jova-nova.de
www.bewerbungsdschungel.de

IV.4 Comment se présenter à un employeur

Soyez à l'heure ! Les allemands sont ponctuels et ce serait mal vu si vous arrivez en retard à l'entretien. L'entretien est souvent formel et simple ; il commence par les présentations, la poignée de main et quelques minutes de conversation informelle de prise de contact, mais l'entretien en tant que tel ne tardera pas à démarrer.



Répondez aux questions de façon ouverte, franche et courtoise **N'interrompez pas votre interlocuteur !** On vous demandera peut-être quelques questions plus personnelles. Un employeur n'a le droit de vous poser que des questions relatives au poste vacant. Si on vous demande si vous êtes enceinte, vous pouvez vous plaindre.

N'oubliez pas que la façon la plus courante de s'adresser à quelqu'un c'est en utilisant le "Sie" formel. Cette règle s'applique en public et au travail. Il arrive même que les voisins et collègues que se connaissent depuis des années continuent à employer le « Sie ». C'est « Du » qui correspond à notre « tu » ; il s'emploie entre amis proches, entre collègues qui se connaissent bien et en s'adressant à des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans environ. Les jeunes (écoliers, collégiens, lycéens) et les étudiants emploient aussi le "Du" informel entre eux. En règle générale, on peut employer le "Du" au lieu du plus formel "Sie" en s'adressant à une personne plus jeune. Au travail, un supérieur peut proposer l'emploi systématiquement du « Du ».

Important

Si vous vous trouvez au chômage vous pouvez trouver de l'aide auprès de votre agence locale pour l'emploi ou "Agentur für Arbeit". L'agence vous conseillera et vous accompagnera dans votre recherche d'emploi. Si vous perdez votre emploi vous devriez vous inscrire très rapidement à votre agence, pour ne rien perdre de vos droits aux indemnités chômage.

Bibliographie :

- "Un guide pour l'Allemagne" Déléguee du gouvernement fédéral à la migration, aux réfugiés et à l'intégration, Service de presse et relations publiques, 2005
- www.deutschland.de
- (La mobilité en Europe) : Vivre et travailler en Allemagne, Agence régionale pour l'emploi, juin 2007 <http://www.arbeitsagentur.de/Dienststellen/RD-RPS/RD-RPS/A01-Allgemein-Info/Publikation/pdf/Si-proche.pdf>



CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Allemagne.

Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.

Dans le domaine de la propreté, 92% des employés sont des femmes et 54% sont âgés de 47 et plus. La proportion d'étrangers est au moins 34%. 13% du personnel appartient à un syndicat.

V.1 Comment trouver une entreprise;

- Les journaux et revues : Des offres d'emploi se trouvent dans les pages d'annonces des quotidiens. Ces offres paraissent souvent le mercredi ou dans l'édition du week-end. Pour les postes d'un niveau moindre, vous pouvez chercher dans la presse locale.
- Les agences de recrutement : Vous trouverez des agences privées de recrutement dans les pages jaunes de l'annuaire sous la rubrique *Arbeitsvermittlung*. Certaines telles que Manpower ou Adecco se spécialisent dans l'intérim – ce qui peut être un premier pas vers un travail plus stable.
- Vous trouverez également des entreprises de nettoyage dans l'annuaire. Cherchez sous "Gelbe Seiten".
- Contacter l'agence pour l'emploi.

Il existe quelques sites Internet d'offres d'emploi. Les demandeurs d'emploi peuvent s'inscrire sur ces sites, se créer un profil mentionnant leurs diplômes et leur expérience professionnelle.

www.aktuelle-jobs.de
[Bundesinnungsverband des Gebäudereiniger-Handwerks](http://Bundesinnungsverband_des_Gebäudereiniger-Handwerks)
DIHK
HandwerkerStellen.de
RWTextilservice
Textination
www.arbeitsagentur.de

V.2 Expérience et diplômes requis

➤ Il existe de nombreuses possibilités dans le secteur de la propreté : le nettoyage industriel, balayage de rue, ménage domestique. Vous pouvez trouver un emploi dans un hôpital, un restaurant, des bureaux ou chez un particulier. Vous n'aurez pas besoin de diplômes particuliers pour travailler dans ce domaine. Les compétences de langue sont plus nécessaires que dans le secteur de la construction, car les consignes sont souvent écrites, il y a des étiquettes sur les produits et il faut parfois remplir un protocole.



Pour être embauché il vous faut un permis de travail - “Arbeitsgenehmigung” ou “Arbeitserlaubnis”. Pour les citoyens de l'UE il y a un permis spécial.

Chaque salarié doit aussi posséder une carte d'impôts et un numéro de sécurité sociale. La carte d'impôts est délivrée par la municipalité ou par la région où la personne est domiciliée. C'est en général au moment de l'embauche que l'employeur inscrit un nouveau employé à la caisse d'assurance, lui donnant droit à un numéro de sécurité sociale et une carte d'impôts. Vous pouvez poser des questions sur ces sujets à votre employeur, votre caisse d'assurance, privée ou publique.

V.3 Les conditions de travail

Le contrat d'emploi

Voir au chapitre IV

Les heures de travail et la rémunération

Une équipe de nettoyage travaillent en moyenne 19 heures par semaine (et doit être disponible pour 23 heures de travail par semaine), et le salaire brut moyen est de 1.000€ par mois ; cela dit, il y a d'énormes variations dans les heures travaillées et dans le salaire. On peut supposer que seulement 35% à 40% des personnes employées par des entreprises privées de nettoyage, reçoivent un salaire correct. Les hommes connaissent des conditions nettement meilleures que celles des femmes. Le salaire minimum varie actuellement entre 6,58 € l'heure (ancien RDA) et 8,15 € (ancien RFA).

Il faut signaler que dans la plupart des cas, les heures de travail sont en dehors des heures habituelles de bureau (tôt le matin, tard le soir, le week-end). Les congés annuels varient entre quatre et six semaines selon le secteur et l'entreprise. Si vous êtes malade, vous devriez aller chez le médecin pour demander un avis d'arrêt de travail pour maladie. Vous devrez faire parvenir cet arrêt à votre employeur avant le troisième jour d'absence.

V.4 Comment poser sa candidature

L'Allemagne est un pays plutôt bureaucratique ; c'est vrai pour ce qui concerne la candidature. On peut vous demander d'envoyer non seulement un CV et une lettre de motivation – courant dans la plupart des pays (appelé en allemand *Kurzbewerbung*) - mais aussi les documents suivants :

- les copies de diplômes d'enseignement secondaire et supérieur, les certificats de validation (traduits en allemand si possible)
- au cas échéant, des certificats de formation professionnelle, des appréciations d'anciens employeurs ou directeurs d'enseignement professionnel, accompagnés de votre CV avec une photo format passeport attachée en haut à droite.

A moins que le poste demandé n'exige pas la maîtrise de la langue allemande, la lettre de motivation et le CV doivent toujours être en allemand. Faites-vous aider pour rédiger ces documents.

Attendez une semaine ou deux avant d'appeler pour vérifier que votre candidature a bien été reçue.



Récapitulatif

1. Inscrivez-vous aux bureaux de la municipalité pour obtenir votre carte d'impôts.
2. Ouvrez un compte courant à une banque et donnez les détails de votre compte à votre employeur.
3. Informez les services d'électricité/gaz et votre fournisseur d'eau lorsque vous emménagez. Votre propriétaire pourrait vous le faire si vous le lui demandez gentiment.
4. Régularisez votre véhicule auprès des autorités.
5. Si vous souhaitez avoir un téléphone fixe et/ou une connexion Internet, contactez Deutsche Telekom ou un autre fournisseur.
6. Si vous avez des enfants, renseignez-vous sur les modalités d'inscription dans les crèches et/ou écoles de votre quartier.
7. Vous aurez une redevance à payer pour la télévision et la radio. Vous pouvez vous inscrire en ligne ou bien utiliser le formulaire du GEZ (l'organisme chargé de percevoir la redevance) ; vous trouverez ce formulaire dans la plupart des banques.

Bibliographie :

- "Un guide pour l'Allemagne" Déléguee du gouvernement fédéral à la migration, aux réfugiés et à l'intégration, Service de presse et relations publiques, 2005
- www.deutschland.de
- (La mobilité en Europe) : Vivre et travailler en Allemagne, Agence régionale pour l'emploi, juin 2007 <http://www.arbeitsagentur.de/Dienststellen/RD-RPS/RD-RPS/A01-Allgemein-Info/Publikation/pdf/Si-proche.pdf>



Auto-évaluation

Après avoir lu ce chapitre, essayez de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que tous les citoyens de l'UE ont besoin d'un permis de travail pour travailler en Allemagne ?

oui non

2. Seuls les citoyens des Etats UE suivants doivent posséder un permis de travail : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, et la Hongrie ?

oui non

3. Où pouvez-vous trouver des offres d'emploi ?

a. les journaux b. la poste c. l'agence pour l'emploi

4. Est-ce que tous les salariés sont obligés d'avoir une carte d'impôts et un numéro de sécurité sociale ?

oui non

5. Auprès de quel organisme/autorité obtient-t-on la carte d'impôts ?

a. le ministère b. une compagnie d'assurances retraite c. les autorités régionales ou la municipalité

6. La plupart du employés dans le secteur de la propreté sont des :

a. femmes b. hommes

7. Quel est le premier secteur d'emploi en Allemagne ?

a. le secteur tertiaire b. le secteur industriel / fabrication

8. La formation d'intégration (stage d'orientation compris) dure combien d'heures ?

a. 600 b. 445 c. 645



Travailler dans le secteur du Bâtiment et de la Construction ou de la Propreté en France







CHAPTIRE II. Travailleurs migrants en France

Cadre juridique général. Spécificités pour les secteurs de la construction et du nettoyage.

Fiche Infos FRANCE



Capitale:	Paris
Monnaie:	Euro
Langue officielle:	Français
Population:	64 351 (milliers) INSEE
Immigrants:	3 104 (milliers)
Superficie:	675 417 km ²
Principales villes:	Paris Lyon Marseille Toulouse
Economie:	PIB 1 950 085 (million) € (INSEE 2008)
Fuseau horaire:	GMT
Code Téléphonique:	+ 33
Unités de mesure:	mètre, litre, kilogramme, degré





II.1 Informations générales

La France est ne république parlementaire. La Constitution Française assure la séparation des pouvoirs de l'exécutif, du législatif et du juridique. Le pouvoir exécutif est dirigé par le Président de la République et le Gouvernement.

Le Gouvernement agit sous l'autorité du Premier Ministre qui est désigné par le Président. Il détermine et poursuit la politique de la nation. Le pouvoir exécutif définit les lois et poursuit la politique nationale. Le Parlement incarne la Législature et est constitué de deux assemblées : l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il est responsable de l'écriture et de l'adoption des lois. Il contrôle le pouvoir exécutif;

Le pouvoir Judiciaire applique les lois pour résoudre les désaccords entre individus ou entre les individus et l'Etat. L'indépendance du pouvoir judiciaire est primordiale pour assurer son impartialité

Enfin, la Constitution définit également les voies selon lesquelles sont organisées les autorités locales. Elle définit les pouvoirs de l'Etat et des Institutions Territoriales.

II.2 Les autorités locales

La France est divisée en 26 *Régions*, 22 en France et 4 territoires outremer. Chaque Région est administrée par un Préfet de Région qui représente l'autorité de l'Etat, et par un Conseil Régional, élu au suffrage universel, dont le Président assure le pouvoir exécutif.

Le Conseil Régional prépare et approuve le Plan de Région. Il détermine à moyen terme le développement économique, social et culturel de la région. La Région peut allouer des aides directes ou indirectes à des entreprises qui contribuent au développement et à l'emploi. Elle peut également aider les entreprises en difficulté. La Région définit les programmes et les actions ne matière de formation professionnelle.

Chaque département (95 départements en France) est administré par un Préfet du département qui représente l'autorité de l'Etat, et par un Conseil Général élu au suffrage universel dont le président a le pouvoir exécutif. Depuis la loi de Juillet 1983, le département organise l'ensemble des actions sociales à l'exception de certaines restées à l'Etat. Dans le champ médical le Département est particulièrement responsable de la protection de la santé de la famille, de l'enfance. D'autres champs de compétences: l'équipement et les routes, l'éducation et la culture. Le département peut aider au développement économique et assure le revenu minimum des personnes démunies sans emploi.

Chaque municipalité est administrée par le maire et le conseil municipal qui est élu au suffrage universel.

Sources d'informations

<http://ec.europa.eu> information pour travailler en Europe

www.insee.fr statistiques nationales françaises

www.pole-emploi.fr Agence Nationale pour l'Emploi

www.service-public.fr Administrations informations

www.ofii.fr Office Français pour l' Intégration

www.diplomatie.gouv.fr Affaires Etrangères



II.3 Travailleurs venant d'autres pays européens

1 Certains étrangers bénéficient du libre accès pour travailler en France en fonction de leur nationalité, ils ne sont pas soumis à l'autorisation de travail pour avoir une activité salariée. Ainsi les personnes venant de pays appartenant à l'Espace Economique Européen bénéficient de la libre circulation (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays Bas, Portugal, Royaume Uni, Suède) et sont exemptés d'autorisation pour travailler. Egalement exemptés les personnes venant de Suisse, Monaco, Andorre et San Marin.

2 La France a décidé d'ouvrir complètement depuis Juillet 2008 l'accès au marché de l'emploi aux personnes venant des 8 pays qui ont rejoint l'Union Européenne en Mai 2004 et qui étaient soumises aux mesures transitoires des Traités d'accession. Les Etats concernés sont Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie (Chypre et Malte profitent du libre accès dès leur entrée dans l'Union). La mesure transitoire pour exercer une activité salariée est maintenue pour la Bulgarie et la Roumanie. Les ressortissants Turques doivent produire une autorisation de travail mais sont prioritaires par rapport à d'autres pays n'ayant pas rejoint la Communauté Européenne : l'Islande et la Norvège.

Dans ce contexte, les employeurs ne sont pas tenus de demander une autorisation d'embauche pour ces ressortissants. Ils peuvent engager ces derniers sans rechercher à la préfecture un permis de travail ou une autorisation de résidence ni de payer les taxes dues à l'agence nationale pour l'accueil d'étrangers et migrants (ANAEM – qui est devenu depuis 2009, l'Office Français pour l'Immigration et l'Intégration - OFII) en tant que recruteur de travailleurs étrangers.

Les employeurs doivent continuer évidemment de respecter les autres formalités relatives au recrutement de tout employé et en particulier de faire la déclaration préalable d'embauche. Ils doivent également s'assurer que la personne qu'ils veulent recruter remplit les conditions pour un travail régulier. Employer des étrangers sans titre de travail constitue une forme de travail illégal puni par la loi. Ceci fait l'objet d'une amende de 15.000 € et une peine d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à 5 ans.

En tant que citoyen Européen vous devez justifier de votre nationalité et de votre identité en présentant un passeport ou une carte d'identité valides.

II.4 Travailleurs temporaires en France

Les entreprises dont le siège est localisé hors de France peuvent faire travailler leurs salariés temporairement en France. Dans ce cas elles doivent répondre à certains critères et appliquer certaines dispositions définies par le Code du Travail en France (lois sur le travail) au regard des employés, particulièrement en termes de salaire, horaires et conditions de travail. Les ouvriers temporaires transnationaux, au sens du Code du Travail (articles L.1261-1 to L.1263-2 and R.1261-1 to R. 1264-3), se trouvent dans le scénario où un employeur, normalement installé ailleurs qu'en France, assigne une tâche spécifique qui doit être réalisée en France avec l'intention que, une fois que la tâche accomplie, les employés reprennent leur travail au sein de leur compagnie dans leur pays.

Les règles pour « les travailleurs temporaires » s'appliquent ainsi aux employeurs basés en dehors de la France qui ont un certain travail à faire en France dans les quatre contextes suivants :

➤ Offres de services: les "services" sont définis comme des activités de commerce, industrie ou agriculture, réalisées par des artisans ou des professionnels sous contrat négociés entre un fournisseur de service et un bénéficiaire selon un tarif négocié entre eux. Toutes les opérations en sous contrats s'appliquent (en particulier le secteur du bâtiment par exemple).



- La mobilité au sein de l'entreprise : par exemple la fourniture de personnel pour des buts non-profitables entre les filiales de la même compagnie ou les départements au sein de la même compagnie, pour effectuer une tâche ou pendant une période de formation par exemple.
- La fourniture de travailleurs pour un travail temporaire: une agence de l'emploi provisoire habituellement installée à l'étranger peut proposer des employés à une compagnie utilisatrice en France.
- Travail en leur nom propre: par exemple une entreprise installée à l'étranger qui possède des plantations en France engage ses ouvriers temporairement pour l'abattage des arbres. Avant de proposer ses services l'employeur doit envoyer une déclaration à la Direction Départementale du Travail du lieu d'exercice de l'activité (ou du premier endroit où s'exercera l'activité si elle se déroule sur plusieurs lieux en France par courrier recommandé, fax ou email.

Agences d'interim privées

www.emploi.manpower.fr

www.triangle.fr

<http://emploi.trovit.fr>

www.adeco.fr

Sources Officielles

**Liens avec des sites gouvernementaux
& autres sources officielles**

ministères de l'emploi, de la santé et de l'immigration

www.diplomatie.gouv.fr

www.immigration.gouv.fr

www.travail-solidarite.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

www.emploi.gouv.fr

www.sante-sports.gouv.fr

www.ofpra.gouv.fr

Organisations spécifiques pour les migrants

www.ofii.fr

www.lacse.fr



CHAPITRE III Vivre et travailler en France. L'environnement social. Ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut savoir.

III.1 Vie quotidienne

Le coût de la vie dépend de la ville où vous vivez. Mais la différence est particulièrement sensible entre Paris et les autres villes de France ainsi qu'entre le Nord et le Sud .

Les cinq villes les plus importantes sont : Paris (2 193 030 habitants), Marseille (852 395), Lyon (472 330), Toulouse (439 453), Nice (348 721), Montpellier (253 712). Source INSEE 2009

Le coût de la vie en France (ces chiffres moyens peuvent changer d'une ville à une autre et dépendent de la qualité des produits)

Nourriture

Sucre (1kg) 1,6 € Pomme de terre (1kg) 1,4 € Coca Cola (1,5l) 1,3 € Pain 0,80 €.

Le budget nourriture est à peu près de 250 €/ par mois par personne.

Au restaurant ou au café: café 2€, bière 4€, plat cuisiné 12 €

Cinéma 6,5 €, journaux (1,2 €).

Transport : métro (dans les plus grandes villes): 1,6 € le ticket , 11,6 € for dix tickets.
En train selon la distance par exemple Nîmes Montpellier (50km) vous coutera 9€.

Le prix de l'essence (dépend de la situation géopolitique) environ 1,30 €/l

Taxes:

L'impôt est calculé en fonction du nombre de parts (un couple marié sans enfants = 2 parts , célibataire = 1 part) et par tranche selon un barème.:

moins de 5852 € = 0

de 5 852 à 11 673 : 5,50%

de 11 673 à 25 926 : 14,00%

de 25 926 à 69 505 : 30,00%

La taxe d'habitation dépend du lieu de résidence (région et ville) et la taille de l'habitation.

Trouver un logement ;

Les employeurs en général ne fournissent pas d'hébergement aux salariés (à l'exception du secteur du tourisme). Vous devez trouver vous-même pour vous loger.

Les prix les plus bas des hôtels vont de 30 € à 90 €/ nuit

En été le camping coute environ de 10 à 20 € / par nuit (et il est possible de louer un mobile home)

Pour louer un appartement vous devrez payer de 300 € à 600 €/ mois (selon la ville, à Paris le prix est environ 18,4 €/ m² dans d'autres villes de 10 à 15 €/ m²). Vous pouvez contacter des agences immobilières privées, utiliser les annonces des journaux, etc . Mais il est de plus en plus



difficile de louer un appartement dans la plupart des villes en particulier dans le Sud de la France;

Trouver à la fois un appartement et un travail relève du défi !!!

Les foyers et les résidences de jeunes travailleurs peuvent vous aider. Conçus comme des hébergements temporaires ils peuvent vous accueillir quelques mois en attendant de trouver un logement individuel. De 18 à 25 ans (mais dans certains cas on accepte des personnes de 16 à 29 ans), vous pouvez être logés en tant que jeunes travailleurs, ou chômeurs ou en personne en formation.....

Il existe également des aides pour les travailleurs migrants âgés. L'admission est possible si la personne est seule, en situation régulière et avec une activité professionnelle et des revenus. Vous devez justifier – en plus de votre identité- de la sécurité sociale, d'un certificat de travail, d'un permis de résidence et d'une carte de travail valide pour les personnes étrangères (hors Europe) et des bulletins de salaire des derniers mois.

<http://www.service-public.fr>

References :

INSEE www.insee.fr,

Science Po

<http://www.sciences-po.fr/portail/fr-fr/international/preparer-votre-arrivee-a-sciences-po/cout-de-la-vie-et-infos-pratiques.html>

EURES :

<http://www.ufjt.org>

www.unafo.org

www.adoma.fr/

<http://ec.europa.eu/eures/main.jsp?countryId=FR&acro=lw&lang=fr&parentId=0&catId=0®ionIdForAdvisor=®ionIdForSE=%®ionString=FR5|FR52:>

III.2 L'Emploi

Le salaire minimum en France (change tous les ans)

En Juin 2009, le montant horaire était 8,82 €/ h ,soit en net 6,93 €/h (SMIC) (salaire minimum interprofessionnel de croissance) de 1 051 € par mois net pour 35 h /semaine . En France 3,4 millions de personnes vivent avec le SMIC.

Pour plus d'informations voir

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/remuneration,113/le-smic,1027.html>



Qui contacter pour trouver un emploi

Pour rechercher un emploi vous pouvez contacter <http://www.pole-emploi.fr> – l'Agence Nationale pour l'Emploi ou des Agences Privées d'intérim www.manpower.fr, www.adecco.fr, www.adia.fr.

III. 3 La protection sociale et la santé

La protection sociale

La protection sociale est un droit commun : que vous aillez la nationalité française ou non, toute personne qui réside régulièrement en France et paie une contribution à la Sécurité Sociale bénéficie de la protection sociale. Dans ce sens il est très important d'avoir un travail légal et d'être déclaré par l'employeur. En tant que ressortissant de l'Union Européenne vous bénéficiez des mêmes droits qu'un français. Vous pouvez avoir accès à la Sécurité Sociale.

Cependant la durée du séjour peut avoir une influence sur le type de couverture sociale:

- si vous résidez en France en tant que résident temporaire (moins de 3 mois) seuls les traitements d'urgence et l'hospitalisation seront couverts par la Sécurité Sociale
- si vous résidez de manière permanente en France, la totalité des traitements et soins seront couverts.

Toute personne affiliée au régime général de Sécurité Sociale a droit au remboursement des frais médicaux pour lui et sa famille directe (enfant, femme) .

La Couverture Maladie Universelle (CMU) est une assurance santé de base pour tous (et en particulier les personnes qui ne peuvent répondre aux critères ouvrant droit à la Sécurité Sociale) ou ceux dont les revenus sont les plus faibles. La Couverture Maladie Universelle (CMU) assure les personnes qui ne bénéficient pas de protection obligatoire car ayant des revenus trop faibles.

Les personnes qui ne résident pas régulièrement en France peuvent être aider de l'assiatnce médicale de l'état. Les services sociaux, les associations et les organismes à but no lucratif validés par la préfecture et les instituts de santé peuvent vous aider dans les démarches d'affiliation. A la date de la demande la personne est affiliée sans délai par l'intermédiaire de la CMU.

Toutes informations (en français)
voir <http://www.ameli.fr/>.

Les soins médicaux

Si vous êtes malade et que votre médecin prescrit un arrêt de travail en trois exemplaires (vous bénéficiez d'un remboursement de 70% pour la consultation). Vous devez adresser ces documents dans les deux jours à votre Caisse d'Assurance Maladie et à votre employeur (ou à votre centre ASSEDIC si vos êtes sans emploi). L'Assurance Maladie est en droit de contrôler votre arrêt maladie. Si vous êtes salarié votre employeur doit communiquer rapidement un certificat de travail à votre Caisse d'Assurance Maladie. C'est un document officiel qui permet le versement de vos indemnités si vous y avez droit.



Education

En France, les crèches accueillent les enfants dès l'âge de 3 à 6 ans et même parfois dès l'âge de 2 ans .

La scolarité est obligatoire en France. Il appartient aux parents et plus largement aux personnes responsables de l'enfant de s'assurer de leur éducation scolaire de six à seize ans. Légalement la scolarisation peut se faire dans un établissement publique ou privé ou à la maison.

Si votre enfant ne parle le Français il peut être admis dans une classe d'initiation (CNIL) avant d'être intégré dans une classe ordinaire à plein temps. Cependant faites attention car ces classes CNIL n'existent pas partout. S'il n'existe pas de CNIL il peut être admis dans une classe correspondant à son âge et l'équipe éducative doit faire le maximum pour l'aider à s'intégrer..

Liens à propos de l'éducation :

<http://www.education.gouv.fr/pid4/de-la-maternelle-au-baccalaureat.html>

<http://www.ac-nancy-metz.fr/ia57/jussy/decouvrir/scolarite.htm>

http://www3.ac-clermont.fr/casnav/casnav2/NAEF/syst_educ_francais/francais.pdf

III.4 Qui peut vous aider

Pour obtenir ds informations sur vos droits, si vous avez besoin d'aide pour résoudre un problème il existe un "Centre Social d'Action Sociale" dans chaque ville.

et des associations :

GISTI www.gisti.org

CIMADE www.cimade.org.

ASTI www.fasti.org

ADOMA [www.adoma.fr /](http://www.adoma.fr/)

Solidarity News

www.actualitesolidarite.com/aides/etrangers.htm

Numéros de téléphone utiles

Numéro unique d'urgence
r -112

Police - 17

Ambulance -15

Incendie - 18

Protection de l'enfant - 116

Assistance Sociale - 115

III.5 Autres informations

Difficultés

La difficulté la plus importante à laquelle vous devez faire face est la connaissance de la langue française, la majorité des employeurs souhaitent travailler avec des personnes parlant un minimum de français afin d'intégrer une équipe de travail et comprendre les consignes. De plus toutes les informations de la vie quotidienne sont en français, de même la plupart des sites internet officiels. Les travailleurs migrants employés comme saisonniers (dans le bâtiment ou l'agriculture) dans des petites o moyennes entreprises.

Les personnes issues d'autres culture, religion et origine sont parfois discriminées en France malgré les lois qui combattent cette attitude.

Vous pouvez contacter dans tous les cas des organisations citées précédemment CIMADE, GISTI, ASTI.

Où apprendre le français ?

Voir les informations sur :

www.qualitefle.fr

www.app.tm.fr

www.fle.fr





CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en France.

Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis.

IV.1 L'organisation de la profession

Deux secteurs différents constituent le "bâtiment et la construction". D'une part, la construction neuve ou la restauration d'ancien et d'autre part les chantiers de travaux publics (construction de routes, ponts, aéroports) souvent réalisés par des grands groupes (Bouygues, Vinci etc.).

IV.2 Evolution du marché

En 2009 la réduction de la construction de maisons individuelles est approximativement de 17,5% et les appartements pour des familles d'environ 31%. Les activités de maintenance ou de rénovation restent stables. Dans l'industrie du bâtiment la restauration constitue une niche d'activité, cela concerne généralement comparé au neuf des clients avec un niveau de vie plus élevé, et de moyenne d'âge plus grande, souvent pour des installations de climatisation ou de sécurité. Il faut noter que l'artisanat souffre moins que le secteur industriel qui dans son ensemble fait face à une baisse d'activité. La Fédération Française du Bâtiment estime à environ 70 000 le nombre d'emplois qui doivent être créés cette année particulièrement des maçons, couvreurs, plombiers.

Cependant de nombreuses petites entreprises sont en difficulté. La mise en place de programmes mis en place par le gouvernement devrait réduire cette réduction d'activité. Le même temps des entreprises de grandes tailles recrutent, prévoyant le rétablissement de l'activité et en raison du vieillissement de la majorité de leur personnel. Les prévisions pour le recrutement sont estimées autour de 70.000/ an.

Dans le secteur des chantiers publics la baisse d'activité est d'environ 10% mais ceci à un impact sur les emplois temporaires (- 30%) et les travailleurs permanents environ (0,7%). Seulement 6% des entreprises déclarent avoir des difficultés dues à un manque de main d'œuvre contre 31% en 2008.

IV.3 Emplois et qualifications recherchées

Le problème du recrutement et de l'intégration de jeunes est une priorité de la profession. L'Industrie du Bâtiment est confrontée, comme d'autre secteur, à un manque de qualifications, manque qui augmente du fait du vieillissement des salariés. De plus, même si chaque année le nombre de jeunes gens qui commencent une formation aux métiers du bâtiment semble répondre aux besoins du secteur, beaucoup d'entre eux abandonnent avant la fin des études.

Pour travailler dans la construction ou la rénovation vous ne devez pas forcément être diplômé, la connaissance du métier est suffisante. Cependant pour travailler en équipe et comprendre les consignes vous êtes supposés connaître un minimum de vocabulaire technique.



L'emploi non déclaré

Dans le secteur du bâtiment, particulièrement dans les petites entreprises ou chez les artisans, le travail non déclaré est important. Depuis quelques années à Paris et dans d'autres régions le marché du travail clandestin a augmenté. Le secteur de la construction est particulièrement touché par cette "économie souterraine". La très sérieuse récession qui a touché les marchés de l'immobilier et de la construction a soutenu des pratiques de concurrence déloyale. La pression sur les prix (dumping) rend les conditions de travail de plus en plus mauvaises à cause des sous-traitances en cascade et l'appel à une main d'œuvre sous-payée et souvent clandestine, ainsi que le manque de qualification des artisans et des entreprises

Derrière le terme de "travail au noir" il existe en fait trois différentes façons de dissimuler le travail.

- Les emplois non déclarés. Les ouvriers travaillent sans avoir été déclarés à l'Urssaf, ne cotisent pas pour la retraite ou les congés payés et ne sont pas assurés en cas de maladie ou d'accident.

- Les heures de travail non déclarées. Ceci a représenté 418 rectifications pour 14 millions d'euros l'année passée. Les employés sont déclarés mais pas toutes les heures effectuées.

- Le travail caché. Le plus difficile à évaluer, qui consiste à ne pas enregistrer la compagnie dans les registres..

Il est très important d'être déclaré par l'employeur en cas d'accident ou de maladie. Les contrôles augmentent chaque année.

Rémunération

Les salaires sont définis par la branche professionnelle et les représentants syndicaux et sont revalorisée chaque année en fonction du coût de la vie. Ils dépendent aussi de la région (Paris et autres régions). Les salaires payés doivent être calculés selon la grille pratiquée par la compagnie et augmentés des frais supplémentaires (des heures supplémentaires, des primes, etc.). Aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC.

Un ouvrier maçon démarre avec un salaire de base proche du SMIC (voir p 61) mais il peut bénéficier de primes spécifiques à ce secteur d'activité.

Avec un premier niveau de qualification (CAP) les ouvriers commencent à environ 1.340 € par mois de salaire brut par mois pour 35 h/ semaine et atteignent 1.940 €.

Dans ce secteur il est courant de travailler plus d'heures et de tenir compte d'une baisse d'activité en hiver.

Soyez prudents, en fonction de la taille de l'entreprise et des travaux il est également possible que l'ouvrier soit payé à la tâche et non à l'heure, c'est généralement le signe d'un travail illégal !!!!!

Où rechercher un travail

Vous pouvez contacter l'Agence pour l'Emploi (Pole Emploi) dans chaque ville, elle propose des offres en fonction des besoins du secteur. Vous pouvez également utiliser les services d'agences d'intérim privées ce qui est un bon moyen de montrer ses compétences et d'accéder à un emploi durable. De plus vous pouvez regarder les offres d'emploi dans les journaux, contacter directement les employeurs de petites entreprises.

CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en France.

Les conditions de recrutement et les compétences requises : solutions, options, défis..

V.1 L'organisation de la profession

La branche professionnelle de la propreté et des services associés regroupe différentes structures.

- La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) est représentative des employeurs du secteur et a la possibilité de s'exprimer au nom de tous.
 - Sept fédérations d'employeurs constituent le réseau FEP.
 - Le "FAF Propreté " est l'organisme collecteur de la branche (OPCA) reconnu par les services publics comme ayant droit de recevoir et contrôler les fonds de la formation professionnelle des entreprises de la propreté.
 - L'INHNI est l'organisme de formation du secteur de la propreté et des services associés.
- Le FARE met en application la politique de développement de la branche professionnelle. Le travail est en constante évolution (+ 106%) environ 10 billions € et les emplois augmentent de (+ 55%) soit 300 000 pour 17 000 entreprises.

Le secteur du nettoyage industriel est constitué à l'origine de petites entreprises 11 844 de 0 à 9 salariés mais les entreprises de plus de 500 salariés (1%) couvrent 47% du marché alors que les entreprises de moins de 10 salariés (78%) représentent seulement 18%.

La région de Paris représente environ un tiers de l'activité. Le reste du chiffre d'affaires de la profession est distribué principalement entre deux régions: Provence –Alpes –Cote d'Azur (PACA) et le Rhône-Alpes.

La majorité des employés sont peu qualifiés et 74% travaillent à temps partiel. L'importance de ce type de contrat s'explique par le fait que le nettoyage ne s'effectue pas durant les heures d'ouverture des entreprises mais quand les employés ou les clients sont absents. De plus, le système de multi-employeurs est relativement important ici. Les chantiers se situent souvent dans différents lieux ce qui nécessite des déplacements en voiture et le permis de conduire est souvent exigé.

Une caractéristique du secteur est le lien du salarié au marché et non à l'entreprise. Les employés sont transférés de l'entreprise qui perd un marché à l'entreprise qui l'obtient. La compétition est rude entre les petites entreprises pour obtenir de nouveaux marchés.

V.2 L'évolution du marché

L'externalisation du nettoyage des locaux doit continuer de progresser pour arriver à ce que 50% soit effectué par des personnels extérieurs. Le nettoyage des bureaux est la plupart du temps complètement externalisé.. Les secteurs associés à la santé, à l'industrie ou les services sont des secteurs en croissance pour des entreprises de nettoyage.

La majorité des entreprises proposent de nouveaux services et essaient de développer des produits et des matériaux pour mieux répondre aux demandes et d'être plus efficace (robots,



matériel haute pression etc.). Parmi les nouveaux services proposés nous trouvons: la gestion des salles et des équipements, la manipulation et le déplacement de matériel à l'intérieur de l'entreprise, le classement, l'approvisionnement et les services de dépannage simples. En même temps la recherche des professionnels qualifiés devient plus grande et les critères de recrutement plus précis.

V.3 Emplois et qualifications

Les difficultés de recrutement proviennent d'une mauvaise image du métier, des salaires peu attractifs et des heures de travail. Les techniciens sont recrutés au niveau local, près des chantiers à cause des horaires décalés.

Les activités de nettoyage sont généralement :

- le nettoyage traditionnel des bureaux, hypermarchés, immeubles et entreprises.
- le nettoyage spécialisé (secteur santé, hôpitaux), transports (bus, trains), hôtels et restaurants, nucléaire etc.

Beaucoup d'entreprises recherchent des laveurs de vitres qualifiés.

Le premier niveau de recrutement correspond à "agent de nettoyage" (ou agent de maintenance) ce qui correspond à l'exécution de travaux simples en respectant les consignes (temps, méthodes, produits etc). Les qualités requises sont: une bonne présentation, ponctualité, autonomie, rigueur et un minimum de vocabulaire.

Le second niveau est "agent qualifié de nettoyage", le troisième est chef d'équipe, puis sous directeur et directeur. La classification des emplois a été construite à partir de quatre critères: autonomie, initiative, technicité, responsabilité.

Agent de nettoyage (premier niveau de recrutement) défini par trois niveaux

niveau 1 - il effectue les tâches de service de travail, simples et répétées, faciles à effectuer. Le matériel électrique est simple à employer. Il travaille sous contrôle.

Niveau 2 – il est capable de lire et comprendre des instructions écrites, il peut transmettre une information. Il est chargé du réassortiment des produits et fournitures.

Niveau 3 – il prend des initiatives, repère les difficultés et en fait part au responsable. Il contrôle des méthodes et outils spécifiques. Il ouvre et ferme le chantier. . Il est chargé du réassortiment des produits et fournitures.

V.4 Durée de travail

Les contrats de travail sont généralement à temps partiel (20 à 30 heures/semaine). Les agents travaillent généralement très tôt le matin et le soir, cependant certains chantiers sont ouverts de jour (hypermarché, industries, hôpitaux etc.)

Sources d'informations dans le secteur du bâtiment (seulement en français)
Fédération Française de la Construction:
www.ffbatiment.fr
portail du bâtiment: www.metiers-btp.fr
réseau des petites entreprises: www.capeb.fr



V.5 Rémunération

Le salaire de départ correspond au salaire minimum en France .
Voir

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/remuneration,113/le-smic,1027.html>

Un agent de nettoyage débute à environ 1 321 € de salaire brut pour 35 h/ semaine

V.6 Comment trouver un emploi

Vous pouvez contacter l'Agence pour l'Emploi (Pole Emploi) dans v
Chaque ville qui propose des offres sur le secteur d'activité. Vous pouvez aussi utiliser les services d'agences d'intérim privées.

De plus vous pouvez trouver des offres d'emploi dans les journaux locaux et contacter des entreprises directement pour vous présenter avec un CV, envoyer des lettres expliquant ce que vous savez faire et les techniques que vous connaissez, dans ce cas l'usage du vocabulaire technique est très important;

Essayez toujours d'obtenir un rendez vous pour expliquer vos motivations, vos qualités et votre expérience dans le domaine du nettoyage. Montrez que vous pouvez faire le travail en tenant compte des délais, proposez de faire un essai..

Pour chaque embauche il existe une période d'essai, au maximum deux mois. A la fin de cette période le contrat peut prendre effet sauf s'il est rompu par l'employeur ou l'employé.

Liens vers des sites du secteur du nettoyage

Fédération des Entreprises de Nettoyage : www.proprete-services-associes.com

FAF propreté : www.faf-proprete.fr

Informations métiers : www.itineraire-proprete.com

Fond d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi :
www.fare.asso.fr

Organisme de formation des métiers de la propreté :
www.inhni.com

Fédération Européenne des Industries du Nettoyage :



Auto Evaluation

Après avoir lu ce chapitre essayé de répondre aux questions suivantes :

1 Si vous venez d'un autre pays Européen devez vous avoir un permis de résidence particulier pour travailler en France ?

- 1.1 oui 1.2 non 1.3 oui si je reste plus de trois mois

2 Quelle est la durée légale du travail en France par semaine ?

- 2.1 35 h 2.2 40 h 2.3 45 h

3 Si vous résidez en France avec un travail déclaré, pouvez vous bénéficier de l'assurance maladie ?

- 3.1 seulement si je travaille tous les jours 3.2 non 3.3 oui

4 Il est important d'être déclaré par son employeur :

- 4.1 pour être payé 4.2 en cas d'accident ou maladie 4.3 pour travailler plus vite

5 Le secteur du nettoyage est plutôt représenté par :

- 5.1 petites entreprise 5.2 grandes entreprises 5.3 il y en a autant

6 Le secteur du nettoyage propose :

- 6.1 des contrats à temps plein 6.2 à temps partiel 6.3 selon la saison

7 Le premier niveau de recrutement est :

- 7.1 agent qualifié de nettoyage 7.2 agent de nettoyage 7.3 chef d'équipe

Answers : 12,21,33,42,51,62,72



Travailler dans les secteurs du bâtiment, de la construction ou dans la propreté en Suède



CHAPITRE II. La migration économique en Suède.

Cadre juridique général. Régulations spécifiques aux secteurs professionnels de construction et de la propreté.

Infos SUEDE



Capitale	Stockholm
Monnaie	SEK
Langue officielle	suédois
Population:	9,5 million
Immigrés (2007):	1,2 millions des habitants de la Suède sont nés à l'étranger ; Les suédois nés à l'étranger ou de deux parents nés à l'étranger représentent 17,3% de la population http://www.state.gov
Superficie	174,000 miles ² (450,000 km ²)
Villes principales:	Stockholm , Malmö, Göteborg
Economie	PIB (2008 estimé, parité de pouvoir d'achat): \$358,4 milliards. PIB (2008 estimé, taux de change officiel): \$512,9 milliards..
Fuseau horaire:	UTC
Unités de mesure :	+ 46
Unités de mesure:	mètre, litre, kilogramme, °C



II.1 Informations générales

Les immigrés vers la Suède disposent de plusieurs possibilités d'aide dans leurs efforts pour intégrer le marché de l'emploi.

La première porte d'entrée est le « SFI » ou le suédois - langue étrangère - pour immigrés : ils y apprennent non seulement la langue mais reçoivent aussi des informations sur le marché du travail suédois, la société, le système d'éducation, la protection sociale, les syndicats etc.

Vous pouvez trouver de l'aide auprès des services sociaux ; ils s'occupent non seulement de l'aide sociale mais accompagnent aussi des personnes dans la création d'un réseau social ; ils dispensent des conseils par rapport à la formation et le projet d'emploi etc.

Par ailleurs, l'agence nationale pour l'emploi soutient les immigrés dans leur recherche d'emploi, proposant des formations professionnelles, des stages pratiques chez l'employeur, des stages pour préparer sa candidature ; elle vous aidera à valider votre expérience et vos diplômes délivrés dans votre pays d'origine.

La commission suédoise de l'intégration est un autre organisme qui aide les immigrés à surmonter leurs difficultés, à s'intégrer dans la société suédoise ; elle finance des projets qui facilitent l'entrée des immigrés sur le marché du travail.

Mise à part une maîtrise de la langue, les facteurs qui influencent la recherche d'emploi d'un immigré sont : le pays d'origine, l'environnement social dans leur pays d'origine, les similarités qui existeraient entre leurs conditions de vie et les conditions de vie en Suède, le niveau d'études atteint, et la conformité de leurs diplômes aux diplômes suédois.

Un autre atout éventuel est l'existence d'un réseau d'amis ou de membres de sa famille vivant et travaillant déjà en Suède. Au sein de tout organisme d'aide aux immigrés vous trouverez des formateurs ayant suivi des stages spécialisés, des conseillers, des accompagnateurs et autre personnel qui travaillent auprès des immigrés et les accompagnent vers une plus grande autonomie.

II.2 Procédures d'inscription et permis de séjour

Vous devez vous inscrire auprès de votre centre local d'impôts ; vous leur indiquerez votre adresse. Vous trouverez les coordonnées de votre centre local dans l'annuaire sous "Lokala skattemyndigheter".

Vous recevrez votre "personnummer" (numéro d'identité personnel) composé de votre date de naissance plus quatre chiffres. Si vous avez l'intention de rester moins d'un an en Suède, on vous donnera plutôt un "samordningsnummer" (ou numéro de « coordination »). Votre numéro d'identité / coordination vous sera indispensable dans toutes vos démarches administratives, par exemple, auprès du "Försäkringskassan" (l'administration de l'assurance sociale suédoise), et surtout lorsque vous demandez votre "Rätt till uppehåll som EU-medborgare" (permis de séjour en tant que citoyen de l'UE). Vous obtiendrez ce document auprès de la commission suédoise des migrations ou "Migrationsverk ». Si vous savez que votre séjour durera au moins un an, vous pouvez faire une demande de "uppehållstillstånd" (permis de séjour) auprès de la même commission.

Dès votre arrivée en Suède vous devez contacter les autorités suivantes :

- Votre centre local des impôts pour leur indiquer votre adresse et obtenir votre numéro personnel d'identité.
- Le centre d'administration de l'assurance sociale suédoise, afin de clarifier votre statut d'assuré social
- La commission suédoise des migrations, afin d'obtenir un permis de séjour



Vous bénéficierez, en tant que citoyen de l'UE, de tous les services publics, qu'ils soient nationaux ou municipaux – l'« Arbetsförmedlingen » ou agence suédoise pour l'emploi, par exemple.

A votre arrivée en Suède il faut vous munir de :

- Votre passeport
- Votre CV (traduit de préférence en suédois)
- Des documents justifiant de votre situation familiale

Les citoyens de l'UE / EEE ont droit au séjour en Suède pour une période de trois mois ; vous pouvez commencer à travailler avant de vous inscrire auprès de la commission suédoise des Migrations. Le permis de travail n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez rester plus de trois mois en Suède, vous devez demander l'enregistrement de votre droit de résidence.

I.3 Combien de personnes travaillent dans le secteur tout en étant surqualifiées pour le poste occupé ?

Il n'y a pas de chiffres disponibles, mais pour certains responsables de l'agence nationale pour l'emploi il est clair que le phénomène est important.

Les immigrés qui ont un bon niveau d'éducation apprennent souvent le suédois plus rapidement que ceux qui ont été peu ou pas scolarisés. Par conséquent, ils entrent plus rapidement sur le marché du travail et décrochent un travail plus facilement que ceux qui n'ont qu'un petit niveau, mais il arrive souvent que l'emploi trouvé ne soit pas en adéquation avec leur niveau d'études.

Il est courant que les immigrés - souvent surqualifiés - trouvent un emploi dans les secteurs de la restauration et de la propreté. L'un des problèmes auxquels ils doivent faire face c'est l'attente avant qu'ils puissent faire valider leurs diplômes. Une fois validés, des études supplémentaires qui durent plusieurs années, sont souvent nécessaires s'ils souhaitent retrouver un emploi qui correspond à leur première profession.

Le secteur de la propreté comptait 50.602 employés en 2007 (Statistiques Suède) dont 25% d'immigrés (9.890 personnes).

En ce qui concerne les emplois plus qualifiés dans le secteur du bâtiment (menuisier, plombier, électricien, par exemple), on exige un « certificat du métier », difficile à obtenir pour un migrant, car il faut suivre une formation professionnelle de trois ans et travailler un minimum de 1.650 sous la surveillance d'un contremaître ou d'un chef de chantier.

Le secteur du bâtiment comptait 178.780 employés en 2007 (Statistiques Suède) dont 3% seulement étaient des immigrés (5.254 personnes).

On ne peut pas tirer des conclusions à partir de ces chiffres par rapport à la surqualification des immigrés qui y travaillent.

Sources officielles

Liens vers les sites gouvernementaux & autres sources officielles

<http://www.ekonomi.konsumentverket.se/> (Commission Nationale de politique à l'égard des consommateurs)

<http://www.sweden.gov.se/sb/d/1160/a/115467> gouvernement suédois

www.do.se/t/Page_613.aspx

www.sweden.se

En revanche, nous



www.eures.com
www.migrationsverket.se (L'office d'immigration)
www.amv.se (L'agence pour l'emploi)
Statistiques Suède (SCB, Statistiska centralbyrån)
2007-2009
www.scb.se
La commission suédoise pour l'intégration
(Integrationsverket) 2006
www.migrationsverket.se

CHAPITRE III. Vivre et travailler en Suède. L'environnement social. Ce qu'il faut faire. Ce qu'il faut savoir.

III.1 La vie quotidienne

En général les employeurs ne procurent pas d'hébergement aux salariés. Quelques entreprises du bâtiment avec des chantiers éloignés, peuvent parfois proposer un hébergement le temps du chantier. Les ouvriers doivent trouver eux même leur logement.

Le coût de la vie

Le minimum nécessaire pour une personne vivant seule, sans tenir compte des frais du logement, est environ SEK 6900 (ou 690€) par mois, selon les calculs réalisés par l'institut de l'économie privée (Institut för privatekonomi). Ces calculs prennent en compte l'alimentation, l'habillement, l'hygiène, la santé, la voiture, les loisirs, les déplacements locaux, les assurances, l'électricité, le téléphone etc.

Les frais de transport

Les frais de déplacements par bus et train varient en fonction de la région de résidence, mais l'abonnement mensuel est disponible partout en Suède. Les prix varient entre 300 SEK (30 euro) et 1.500SEK (150 euro) selon la région et la distance à parcourir.

Pour ceux qui ont une voiture, le carburant coûte environ 13 SEK (1,30 euro) / litre; vous aurez aussi des frais de stationnement, d'assurance et une taxe véhicule à payer.

L'alimentation

Si vous mangez systématiquement à la maison, les dépenses mensuelles atteindront à peu près 1900 SEK (190 euro). Le calcul de ce montant implique de chercher les meilleurs prix et de faire votre cuisine chez vous.

Selon nos estimations, vous aurez besoin d'un minimum de SEK 7130 (710 euro) par mois pour vivre en Suède, conformément au budget suivant :

Logement (petit studio ou appartement)	2.400
Alimentaire, repas restaurant	2.000
Habillement, assurance et autres dépenses	1.770
Téléphone / journal	390
Déplacements locaux	400
Santé / hygiène	170
Total	7.130



La location

Trouver un appartement est plus ou moins difficile selon la région. De manière générale, l'offre est limitée en zone urbaine, surtout dans les grandes villes où le prix est nettement au-dessus de la moyenne suédoise.

Pour trouver un appartement à louer, vous pouvez mettre une annonce dans un journal local ou régional ou, dans certaines villes, contacter les services municipaux du logement. Sinon, vous pouvez contacter des sociétés coopératives de logement. Vous les trouverez dans l'annuaire sous la rubrique "Bostadsföretag", ou cherchez sur le site du Gula Sidor (pages jaunes www.gulasidorna.se); il existe des agences spécialisées soit dans les maisons soit dans les appartements.

L'achat

Si vous souhaitez acheter votre propre maison ou appartement, vous pouvez chercher dans la presse locale ou contacter une agence immobilière. Vous pouvez également vous adresser aux sociétés de logement. Deux des plus connues sont "HSB" (une coopérative de logement) et Riksbyggen (Association coopérative de logement) : vous trouverez leurs coordonnées dans l'annuaire. Vous trouverez aussi des listes d'appartements et de maisons à vendre sur Internet.

« Bostadsrätt » (droits locataires-proprétaires)
Ce type de logement se situe quelque part entre la location et l'acquisition.

Il existe en Suède, trois façons de s'héberger : l'achat du logement, le logement coopératif, et le logement en location-accession (système hybride entre la location et l'achat). Le logement coopératif et la location-accession concernent surtout les appartements, mais on trouve parfois des maisons individuelles ou semi mitoyennes. La plupart des logements en « location-accession » appartiennent aux sociétés publiques de logement. Pour accéder à un logement coopératif il faut adhérer à une association et payer une cotisation. Le prix d'un logement coopératif ou d'une propriété (en vente) varie énormément d'une région à l'autre. Les prix et les loyers sont aussi très variables selon la localisation, la taille et le niveau de confort.

Les journaux locaux et nationaux contiennent souvent des annonces pour des maisons et des appartements à vendre et à louer (vous pouvez chercher sur le site en langue suédoise www.onlinenewspapers.com/sweden.htm).

Les municipalités fournissent des renseignements sur des appartements à louer dans leur commune sur leurs sites Web – ces informations sont souvent en anglais. Cherchez sous le nom de la ville qui vous intéresse www.cityname.se, par exemple, www.stockholm.se. Voir aussi www.bovision.se (en allemand et anglais) et www.hemnet.se (en plusieurs langues).

Les impôts

En Suède les personnes physiques paient un impôt à l'Etat et une taxe à la municipalité où elles vivent.

Liens vers les taxes en Suède
<http://www.skatteverket.se>
<http://sv.wikipedia.org/wiki/skatteverket>

Pour l'adresse des bureaux locaux d'impôts voir www.skatteverket.se.



III.2 L'emploi

Le salaire minimum, le revenu et les impôts

Dans le secteur public, les fonctionnaires de l'état gagnent en moyenne SEK 21.700 (environ 2.170€), ceux des régions ou « contés », SEK 21.200 (environ 2.120€) et les salariés municipaux SEK 17.400 (environ 1.740€) [salaire mensuel]. Il faut ensuite déduire l'impôt sur le revenu qui s'élève à environ 33 %.

Exemples de déductions fiscales :

Si vous travaillez en Suède pendant plus de six mois, vous êtes assujetti au régime fiscal. Les déductions comprennent l'assurance sociale ; contrairement à d'autres pays, cette charge s'applique que vous soyez marié(e), célibataire, que vous ayez ou pas des enfants. L'impôt sur le revenu comprend les impôts locaux (qui varie selon la municipalité, mais qui s'élève à environ 33%) et les impôts d'état. L'impôt d'état n'est déduit que sur la partie du revenu qui dépasse les SEK 340.900 par an. Le taux d'imposition est de 20% jusqu'à SEK 507.100 par an, et de 25 % pour tout revenu qui dépasse cette somme (année fiscale 2008).

Où trouver un emploi

Pour chercher un emploi vous pouvez contacter l'agence nationale pour l'emploi <http://www.Amv.se> – ou des agences d'intérim telles que – www.jobsverige.se, www.manpower.se, www.stepstone.se, www.jobsafari.se

III. 3 La santé et la protection sociale

Le système scolaire en Suède

Les enfants âgés de 1 à 5 ans peuvent être accueillis en crèche (Suédois: *förskola* ou familièrement , *dagis*). Entre 6 et 16 ans, les enfants vont à l'école secondaire générale. Après avoir terminé leur neuvième année environ 90% des élèves continuent par trois années d'études secondaires (*gymnasium*), qui peut les amener à une qualification professionnelle ou l'accès à l'Université. Le système éducatif est très largement financé par les impôts

Liens vers le système éducatif suédois :

http://en.wikipedia.org/wiki/Education_in_Sweden

<http://skolnet.skolverket.se/polopoly/utbsys-eng/>

<http://www.skolverket.se/sb/d/368>

A web site run by the Swedish National Agency for Education containing a virtual career guidance tool and a special section for guidance practitioners:

www.utbildningsinfo.se

Youth skills Sweden

<http://www.yss.se/start>

Le système de santé, vos droits

Pour pouvoir bénéficier d'une couverture sociale par le bureau d'assurance sociale, vous devez normalement résider en Suède ou y travailler. Les allocations auxquelles les résidents peuvent prétendre sont les allocations familiales, l'allocation logement et l'aide aux dépenses médicales. En ce qui concerne les droits des travailleurs, il s'agit d'allocations qui découlent de votre emploi



telles que les prestations de l'assurance maladie et des allocations de compensation pour la rééducation.

Les soins médicaux

Les honoraires médicaux pour une consultation d'un médecin généraliste relevant du régime général varie entre SEK 120 (12 euro) et SEK 300 (30 euro). Dans certains « contés » les soins médicaux sont gratuits pour les enfants. Quand un médicament est prescrit par une ordonnance de médecin vous avez droit à une remise. D'autres remises sont possibles pour ceux dont le prix annuel des médicaments dépasse un certain niveau.

L'arrêt de travail pour maladie

Vous n'aurez droit ni à votre salaire ni aux indemnités journalières pour vos deux premiers jours d'arrêt maladie. C'est l'employeur qui doit payer les quinze premiers jours d'indemnités. Vous pourriez prétendre aux indemnités journalières de votre caisse d'assurance maladie si, après les quinze jours d'indemnités payés par l'employeur, vous êtes toujours malade. De manière générale, les indemnités représentent 80% de votre salaire (mais elles sont plafonnées) et sont soumis à l'impôt sur le revenu. Dans la plupart des cas il faut une attestation médicale pour tout arrêt qui dépasse les 7 jours.

Les soins dentaires

Les soins dentaires sont gratuits pour les moins de 19 ans. Après l'âge de 20 ans c'est le bénéficiaire qui doit payer – en partie ou intégralement - les frais des soins. Ce secteur a connu des réformes en juillet 2008, et de nouvelles régulations s'appliquent. Vous trouverez des informations concernant ces modifications sur le site www.fk.se.

Des personnes venues d'autres pays doivent clarifier leur situation par rapport à l'assurance sociale. Il faut savoir que le système d'assurance sociale ne donne pas droit aux allocations chômage. Vous trouverez des informations supplémentaires dans plusieurs langues sur le site www.fk.se/sprak.

Numéros de téléphone utiles

Urgences – numéro unique -112
Police - 112
Ambulance - 112
Pompiers -112
La protection du consommateur – 0771-423300
Aide aux enfants – 116

III.4 Où trouver de l'aide

L'agence pour l'emploi a pour mission de faciliter la rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs. L'objectif est à la fois de venir en aide au demandeur d'emploi pour qu'il trouve rapidement du travail, et de trouver des personnes qualifiées pour les employeurs.

En Suède, il y a beaucoup d'agences de travail temporaires qui peuvent vous aider à trouver un emploi.

Au cours des formations « SFI » ou suédois pour immigrés, vous apprendrez non seulement la langue, mais vous aurez aussi des informations sur le marché du travail en Suède, la société suédoise, le système d'éducation, la prise en charge médicale, les syndicats etc.

Les contacts sont très importants – nombreux sont ceux qui trouvent un emploi grâce à leurs relations, en parlant avec les membres de leur famille, leurs amis. Signalez à vos amis/connaissances que vous êtes à la recherche d'un emploi.



Un autre organisme qui pourrait vous aider dans ce domaine est le bureau des services sociaux ; là, on s'occupe non seulement de la protection sociale mais aussi de l'accompagnement des personnes, les aidant à créer leur propre réseau, leur donnant des conseils sur les formations, l'orientation, l'emploi etc.

En Suède, chacun a droit d'accès à la campagne : ce droit s'appelle le "Allemansrätten" (le droit à l'accès public). Ce droit vous autorise à traverser les terres d'autrui (si elle ne sont pas cultivées), aussi bien que les étendues d'eau ; vous avez le droit de pêcher le long de la côte, de passer une nuit sous une tente hors de vue d'autres bâtiments, de cueillir des baies sauvages, des champignons et des fleurs sauvages d'espèces non protégés. Cependant, vous n'avez pas le droit de jeter des papiers et autres détritiques, ni de chasser, ni de pêcher dans des lacs sans permission, ni de déranger les animaux ou les oiseaux, ni de toucher aux nids d'oiseaux, œufs et oisillons, ni de toucher aux cultures, ni d'allumer un feu là où il pourrait se propager, ou sur un rocher exposé. Si vous souhaitez passer plus d'une nuit sous la tente, dans le même endroit, il est nécessaire de demander la permission du propriétaire.

Il existe une association d'aide aux migrants : <http://www.immi.se>

III.5 D'autres informations

Les difficultés auxquelles les travailleurs migrants doivent faire face

Il faut savoir que presque tous les descriptifs de postes sur le site www.arbetsformedlingen.se et sur les autres sites évoqués ci-dessus, sont en suédois. La plupart des employeurs considèrent qu'une connaissance de base de la langue est un minimum requis. Ils raisonnent que tout employé doit être capable de suivre les consignes de sécurité au travail, et de communiquer avec son employeur, ses collègues et les clients.

Les jeunes

Les mineurs peuvent signer un contrat de travail sans avoir atteint la majorité. Mais il existe certaines restrictions sur l'embauche des mineurs. Les moins de 16 ans n'ont pas le droit de travailler. La même interdiction s'applique à ceux qui ont atteint l'âge de 16 ans mais qui n'ont pas complété les 9 années de scolarité obligatoires. A partir de 13 ans, un jeune peut, de temps en temps, faire des 'petits boulots', pourvu que le travail entrepris ne soit nuisible ni à sa santé, ni à son développement, ni à son éducation.

Il existe des dispositifs au niveau national pour promouvoir l'emploi des jeunes de 18 ans et plus. Ces plans sont gérés par les municipalités en coopération étroite avec les agences locales pour l'emploi.

Les femmes

Il n'existe aucun dispositif prévu par la loi en direction des femmes. Selon la loi suédoise de 1995 sur le congé parental (föräldraledighetslagen) les mêmes conditions de congé s'appliquent aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Une femme qui fait un travail physiquement éprouvant, que la grossesse rend difficile à réaliser, peut demander un changement de poste. Si cela n'est pas possible, ou si l'environnement du travail présente des risques, elle a droit à des indemnités journalières à partir de 60 jours avant la date prévue de l'accouchement.

Une femme qui accouche a toujours droit à un congé parental. Ce congé peut commencer jusqu'à sept semaines avant la date prévue de l'accouchement, et continuer jusqu'à sept semaines après la naissance de l'enfant. Les femmes ont aussi droit à un congé d'allaitement.



Le mariage

Il faut avoir au moins 18 ans en Suède pour se marier; il faut par ailleurs être célibataire ou divorcé et ne pas avoir des liens de parenté proches avec votre futur(e) partenaire. Le mariage peut être religieux ou civil. Il faut être en possession d'une attestation certifiant qu'il n'y a pas d'empêchement au mariage.

En Suède, deux personnes non mariées peuvent habiter ensemble en concubinage "samboförhållande" : ce dispositif a beaucoup de points en commun avec le mariage. Une loi sur la cohabitation ("sambolagen"), régit ces liens, en ce qui concerne les enfants et les biens communs, en cas de rupture.

Cette loi s'applique également aux unions homosexuelles. En Suède, les couples homosexuels peuvent déclarer leur situation. Selon la loi, un partenariat homosexuel est considéré comme équivalent à un mariage à quelques points près.

Informations supplémentaires

Il ne faut pas oublier que le style de vie, les us et coutumes, les méthodes pédagogiques et les normes d'autres pays peuvent être très différents de tout ce qui existe chez vous, et vous pouvez vous sentir désavantagé si vous ne parlez pas la langue. De même pour les lois qui régissent les relations personnelles et professionnelles, les syndicats, la façon de conduire, les libertés personnelles, les déplacements à l'intérieur du pays, les transactions commerciales etc. : vos habitudes risquent d'être bousculées.

Toutes les municipalités en Suède ont une bibliothèque publique, avec des bibliothécaires formés. L'emprunt de livres est gratuit.

Par exemple, il est courant en Suède qu'un lieu de travail soit organisé sans hiérarchie, pour éviter une multiplicité de niveaux de décision. Autre chose importante est la réforme de l'emploi du « du » (ou tutoiement) en s'adressant à autrui. Dans la grande majorité des cas, les gens se tutoient ; cette pratique influence les relations entre la direction et l'ensemble du personnel. Les sports les plus populaires sont le foot, le handball, le hockey sur glace, le tennis, le ski et le golf.

Températures moyennes

	JANVIER	JUILLET
Malmö	+31.6°F (-0.2°C)	62.2°F (+16.8°C)
Stockholm	+27.0°F (-2.8°C)	63.0°F (+17.2°C)
Kiruna	+3.2°F (-16.0°C)	55.0°F (+12.8°C)

Heures de jour (lumière)

	JANVIER	JUILLET
Malmö	7 heures	17 heures
Stockholm	6 heures	18 heures
Kiruna	0 heures	24 heures

Si une famille suédoise vous invite à dîner, vous ne devez pas vous inquiéter par rapport à l'étiquette. La seule chose importante est de ne pas oublier de dire merci — tack ! Les suédois l'emploient tout le temps. « Tack » veut dire en effet « s'il vous plaît », mais aussi « merci » :

« Tu peux faire passer le sel, s'il te plaît ? » (*Kan du skicka saltet, tack?*)
 « Tiens. » (*Varsågod.*)
 « Merci ! » (*Tack!*)





CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Suède.

Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.

IV.1 Les difficultés de l'environnement du travail et les solutions possibles

Les emplois qualifiés dans le secteur du bâtiment (menuisier, plombier, électricien, par exemple), où on exige un certificat du métier, sont difficiles d'accès pour les migrants, car il faut suivre une formation professionnelle de trois ans et travailler un minimum de 1.650 heures sous la surveillance d'un contremaître ou chef de chantier. Le secteur du bâtiment ne compte que 3% d'immigrés.

Pour travailler dans une usine où on fabrique des maisons, vous n'avez pas besoin d'un niveau élevé d'éducation, mais, par contre, vous avez besoin de compétences linguistiques pour comprendre les consignes, les règles et la réglementation, surtout en matière de sécurité.

Les problèmes d'accès à l'emploi dans ce secteur tournent autour de la qualification et des compétences linguistiques. Bien sûr, il y a des immigrés en Suède qui travaillent dans la construction, mais ils n'ont pas les diplômes requis et ils travaillent donc « au noir » : cela pose problème car les salaires sont très bas, et ce phénomène tue le travail pour d'autres qui sont qualifiés.

Dans la fabrication des maisons en usine, il n'y a pas de difficultés particulières, mais tout employé doit s'adapter et être capable de travailler en équipe, et c'est pareil pour tout le monde. L'environnement social ne devrait pas vous poser trop de problèmes si vous vous êtes déjà adapté à la société suédoise. Il faut savoir travailler en équipe mais aussi de façon autonome.

Les solutions

Prova-på platser –« un emploi à l'essai » – est une mesure qui touche le marché du travail : il provient d'une initiative de la Confédération des entreprises suédoises suite à des pourparlers avec le gouvernement. Les autres branches professionnelles ont, par la suite, soutenu l'initiative, et aujourd'hui elle est administrée par la Commission nationale du marché du travail. L'objectif est de permettre à ceux qui ont peu ou pas d'expérience du marché de travail suédois, de montrer leurs compétences dans un environnement professionnel. Les groupes ciblés par cette mesure sont des personnes récemment inscrites sur le registre des demandeurs d'emploi ainsi que les immigrés 'nouveaux arrivants'. Ces emplois « à l'essai » seront maintenus en parallèle avec d'autres mesures d'intégration introduites par les municipalités. Les emplois concernent à la fois le public et le privé aussi bien que les associations à but non lucratif.

De manière générale, les décideurs semblent être de l'avis que les immigrés en Suède doivent surtout apprendre à parler, lire et écrire la langue suédoise, et que ces cours doivent être dispensés grâce à des fonds publics. Il y va de même pour la connaissance des institutions, des lois et des coutumes qui régissent la vie en Suède. Par contre, la perception chez le public est que beaucoup de ressources ont été consacrées à ces programmes et qu'ils n'ont pas toujours eu l'effet recherché. L'une des alternatives serait d'apprendre la langue spécifique au travail sur le lieu même du travail, et certains programmes publics vont dans ce sens. Une formation



spécifique au secteur du bâtiment, et qui intègre un apprentissage de la langue, pourrait faciliter la validation des acquis.

IV.2 Les difficultés de l'environnement social et les solutions possibles

L'environnement social ne pose pas de difficultés particulières étant donné que les compétences linguistiques et le niveau de formation requis sont exigeants. Ce secteur emploie presque exclusivement des hommes ; ceux-ci ne sont pas confrontés aux mêmes problèmes que les femmes qui travaillent dans le secteur de la propreté.

Le sentiment général est que les immigrés qui travaillent dans ce secteur connaissent bien la société suédoise et ont de bonnes relations avec leurs collègues au travail et dans leur environnement familial.

www.sj.se — **L'institut suédois** : apprendre le suédois dans d'autres pays
www.sprakradet.se — Le conseil des langues de la Suède
studera.nu — **Le site officiel pour toute demande d'entrée dans l'enseignement supérieur en Suède**, géré par l'Agence Nationale suédoise pour l'enseignement supérieur.

IV.3 Les difficultés liées au vocabulaire technique et les solutions possibles

On exige un certain niveau d'éducation et de compétence linguistique pour les emplois qualifiés dans le secteur - menuisier, plombier, électricien, par exemple. Dans les usines où l'on fabrique des maisons, il est plus facile de décrocher un emploi sans avoir un niveau de formation élevé et avec des connaissances limitées de la langue suédoise. Dans la construction même par contre, il faut avoir une bonne maîtrise de la langue et avoir un niveau d'éducation plus élevé.

Les solutions

Il faudrait faciliter la validation des diplômes extérieurs. La période de formation dans l'usine de construction devrait être raccourcie.

http://www.yrkesutbildningar.se/bygg_anlaeggning_fastighet_153_.html - La formation professionnelle dans le secteur de la construction.



CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Suède.

Les conditions de recrutement et les exigences: solutions, options, défis.

V.1 Les difficultés de l'environnement du travail et les solutions possibles

Les difficultés dans le secteur de la propreté varient selon le domaine où vous travaillez. Pour certains types d'emplois, dans un hôpital par exemple, il faut avoir de bonnes compétences linguistiques afin de pouvoir communiquer avec les patients, leur famille etc., mais le niveau de scolarité requis n'est pas élevé.

Dans les hôpitaux on organise des stages spécifiques sur les différentes méthodes de nettoyage, le respect de la réglementation etc. Chaque nouvel employé est concerné par ces stages et il va de soi que pour participer à ces stages on doit maîtriser la langue.

Dans le secteur privé l'activité a généralement lieu en dehors des heures de bureaux, c'est-à-dire, tôt le matin ou tard le soir : dans ce cas on travaille souvent seul(e). Par conséquent, le niveau d'éducation requis et les compétences linguistiques ont moins d'importance.

Certaines femmes travaillant dans ce secteur n'arrivent pas à en faire une carrière ; elles n'ont peut-être pas de réseaux de contacts ; elles n'ont peut-être pas pu bénéficier de conseils d'orientation, ou bien leur emploi du temps ne leur permet pas d'avancer. Leurs diplômes et leur expérience professionnelle ne seront pas non plus reconnus par leur employeur suédois. Celles qui ont des diplômes de l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle dans leur pays d'origine, sont souvent peu satisfaites de leur emploi, au point d'en devenir malade. L'incidence de ces problèmes sur la santé est plus importante pour les femmes immigrées que pour les hommes.

Le secteur privé de la propreté connaît d'autres problèmes du fait que les femmes y sont majoritaires : elles ont souvent la charge de leurs enfants et il arrive qu'elles soient parfois en retard ou qu'elles ne peuvent pas venir travailler quand un enfant est malade, même si leur mari est au chômage. Dans ce secteur, le fait de ne pas avoir le permis de conduire pose aussi problème pour les immigrés, surtout pour les femmes.

Les solutions

Il serait souhaitable d'envisager un changement des horaires de travail dans le secteur privé, pour permettre aux employées d'avoir plus de relations sociales. Il faut aussi que les attitudes changent dans les familles par rapport au rôle de la femme.

Il faut aussi qu'il y ait plus d'informations disponibles sur les possibilités de formation et sur la validation des acquis de l'expérience.

V.2 Les difficultés de l'environnement social et les solutions possibles

L'emploi du temps dans le secteur privé de la propreté empêchent ceux (et surtout celles) qui y travaillent de devenir des citoyens à part entière et de s'impliquer dans la société. Ils n'ont pas la



possibilité de participer aux activités, ils n'apprennent pas la langue, ou ils oublient vite ce qu'ils apprennent parce que chez eux ils emploient toujours leur langue maternelle. Le travail ne leur plaît pas parce qu'ils se sentent isolés ou bien ils se sentent surqualifiés par rapport au poste qu'ils occupent.

Ils ont aussi des problèmes avec leur famille et / ou leurs enfants, et n'ont pas d'amis à cause de leur emploi du temps. Aller au travail peut poser problème car les déplacements ont lieu tôt le matin ou tard le soir (pas de transports en commun).

Nombreux sont ceux dans le secteur de la propreté qui manquent de confiance, d'estime de soi ; ils sont mécontents, désespérés et ont peur du changement – ils souhaitent que les choses changent mais ne savent pas comment s'y prendre.

Tous ces facteurs ont une incidence sur la santé, et les congés pour cause de maladie sont en train d'augmenter dans ce secteur.

Les solutions

Modifier l'emploi du temps dans le secteur privé. Essayer d'éviter l'isolement des femmes au travail. Les entretiens avec les femmes qui travaillent dans le secteur propreté en milieu hospitalier montrent qu'elles ne sont pas confrontées aux mêmes problèmes ; ceci s'explique par le fait qu'elles travaillent en équipes et ont des horaires qui leur permettent d'utiliser les transports en commun et de chercher leurs enfants à l'école / la garderie. Elles ont plus de contacts sociaux et leur niveau de langue progresse de façon continue.

V.3 Les difficultés liées au vocabulaire technique et les solutions possibles

Dans le secteur privé, l'activité a généralement lieu quand les bureaux sont fermés ; on ne parle à personne et on n'a donc pas besoin de bien maîtriser la langue. Un stage d'initiation vous présentera le vocabulaire technique spécifique à la propreté ainsi que le « langage corporel », en anglais /suédois.

Les solutions

On a besoin de stages courts et intensifs de vocabulaire dans le secteur de la propreté. Il faudrait aussi qu'il y ait plus de coopération entre les hôpitaux et les centres de formation.

Quels sont les facteurs qui freinent l'accès des immigrés à l'emploi ?

- La discrimination par les employeurs
- Le manque de reconnaissance de l'expérience
- Connaissances insuffisantes du système et de la culture
- Manque d'accès aux réseaux sociaux
- Difficultés à s'exprimer dans la langue du pays

Ces obstacles appartiennent à plusieurs catégories :

1. Structurel (les expériences professionnelles et les acquis de la formation ; le fonctionnement des services d'orientation et de formation ; la politique de l'Etat, y compris les prestations et le financement en termes de services d'accompagnement et de transports en commun ; les attitudes et pratiques des employeurs ; la discrimination ; le racisme ; l'âgisme - par rapport aux seniors et aux jeunes ; le sexisme);
2. Individuel – par rapport à la situation (manque d'expérience professionnelle, mauvaise santé, physique ou mentale, handicap physique ou troubles d'apprentissage, attitudes dans la famille à l'égard du rôle de la femme, peu ou pas de diplômes, diplômes non-reconnus, problèmes d'illettrisme et/ou d'innumérisme, problèmes financiers, possibilité de travail illégal à proximité, manque de modèles positifs, attentes familiales irréalistes, situations familiales difficiles, manque



d'informations sur la formation, l'accompagnement ou le marché de l'emploi, non-maîtrise de la langue, statut légal incertain empêchant l'accès à la formation) ;

3. Individuel – par rapport à la disposition (manque de confiance en soi, peu d'estime de soi, acceptation du stéréotypage négatif de la part des autres, colère et désespoir, peur du changement). Les immigrés de longue date ne sont pas dans la même situation que les nouveaux arrivants en termes de mobilité, de flexibilité, d'expérience et par rapport à leurs besoins médicaux.

V.4 Et, pour terminer, quelques mots de sagesse

L'intégration caractériserait donc une société où les individus ne sont pas isolés mais en relation les uns avec les autres, où une personne n'est obligée de renoncer à sa langue natale et sa culture, mais peut les conserver, tout en s'engageant activement avec la population majoritaire. On pourrait définir une société intégrée comme une société qui permet aux individus de tous les groupes sociaux d'avoir accès à et de participer activement à tous les activités et services publics et privés.

www.jobsinstockholm.com — Emplois à Stockholm
www.thelocal.se — "The Local" – moteur de recherche local pour trouver un emploi
www.monster.com — Monster – moteur de recherche pour trouver un emploi
www.stepstone.se — StepStone – moteur de recherche pour trouver un emploi
www.jobbtorget.se - moteur de recherche pour trouver un emploi
moteur de recherche pour trouver un emploi
www.blatteformedlingen.se/- moteur de recherche pour trouver un emploi
www.bizbook.se/ - pour trouver un entrepreneur ou une entreprises
www.gulasidorna.eniro.se/ - moteur de recherche pour trouver un emploi, une entreprise, une municipalité, des soins médicaux etc.

Elle serait sans doute aussi une société qui fait preuve d'ouverture et de tolérance, où tous les groupes participent à un maximum d'activités et où des phénomènes tels que la discrimination, le racisme et la xénophobie sont inhabituels et inacceptables.



Auto-Evaluation

Après avoir lu ce chapitre essayez de répondre aux questions suivantes :

- 1 Si vous êtes originaire d'un autre pays européen est-ce qu'il est nécessaire d'avoir un permis de séjour spécifique pour travailler en Suède ?**
A / oui B / non C / oui si je reste plus de trois mois
- 2 Où peut-on apprendre la langue suédoise ?**
A/ au "SFI" B / au "SIF" C/ au "SBI"
- 3 Si vous résidez en Suède et que votre travail est déclaré, avez-vous droit à la sécurité sociale?**
A / seulement si je travaille à plein temps B / non C / oui
- 4 Quelle est l'adresse Web de l'agence pour l'emploi ?**
A / www.sma.se B / www.amv.se C / www.Vma.se
- 5 À partir de quel moment êtes-vous imposable en Suède ?**
A / après 3 mois de résidence B / après 6 mois de résidence C / après 1 année
- 6 Qu'est-ce qui est important pour ceux qui souhaitent travailler dans une usine où l'on fabrique des maisons ?**
A / les compétences linguistiques B / les niveau d'éducation C / l'âge
- 7 Dans le secteur de la propreté, où se trouvent les emplois ?**
 A / petites et grandes entreprises B / petites entreprises C / grandes entreprises

Answers: C, A, C, B, B, A, A



Un grand merci à tous les partenaires du projet qui ont contribué à cette publication et en particulier à :

Aleksandra Sikorska (VHS)
Ingmarie Rohdin (Folk University)
Karin Kronika (BEST)
Raluca Mitra (CFR)
And
Ali Sayin (ADLEV)
Marcin Jazwicz (AHE)
Bernadette Morand Aymon (SVE)

Pour des informations plus complètes sur ce projet : www.ccee.fr

